

Document certifié conforme à l'original

<https://delib.mairie-tampon.fr>

Publié le 21/03/2025 à 11:56

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 974-219740222-20250307-BIS_04_20250307-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DU TAMPON



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Table des matières

PREAMBULE.....	4
I. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	4
II. LE CONTEXTE GENERAL	5
PARTIE 1 : FAIRE FACE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER et HUMAIN CONTRAINT	9
I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER CONTRAINT	9
1. Le contexte économique international et national.....	9
2. Le contexte socio-économique local	10
3. Le contexte financier : les finances publiques.....	11
4. Focus sur la construction du projet de loi de finances 2025.....	11
II. LE CADRE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 POUR LA COMMUNE DU TAMPON.....	13
1. L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement	15
2. Le projet de mandature et son financement.....	18
3. L'impact financier de la PPI.....	21
III. L'ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE RENFORCEMENT DU SOCLE d'EQUIPEMENT	23
1. Les moyens humains	23
2. Le renforcement du socle d'équipements et des moyens	28
PARTIE 2 : Les orientations sectorielles	29
I. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS.....	29
1. Conforter, améliorer et développer les actions en faveur de l'agriculture et de l'élevage	30
2. Améliorer la desserte des quartiers par la modération de la vitesse et la création de voies nouvelles	31
3. Œuvrer en faveur du développement économique du territoire	31
4. Des projets en faveur du développement durable par la production d'énergie	33
II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	34
1. La dynamique économique : faciliter l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.....	34
2. Soutenir le développement de l'agriculture.....	40
III. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	41
1. Planifier un développement équilibré et durable du territoire.....	41
2. Le logement : accompagner le développement de l'habitat	42
IV. L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA QUALITE DE VIE	45
V. L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL	46
1. La voirie	46
2. Le funéraire	49
3. La qualité de vie et l'amélioration du cadre de vie	49

VI.	L'ENFANCE/ LA JEUNESSE / L'EDUCATION	51
VII.	LA SOLIDARITE/ LA COHESION SOCIALE/INSERTION	57
VIII.	LES SPORTS, LA VIE ASSOCIATIVE, LES CENTRES DE LOISIRS, L'ANIMATION, LES SENIORS, LA LECTURE PUBLIQUE, LE DEVELOPPEMENT CULTUREL	71
1.	Les sports	71
2.	La vie associative	72
3.	Les centres de loisirs	73
ANNEXE 1 : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2020/2026		74

I. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue **la première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales. Il doit être présenté **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu **accentuer l'information des élus municipaux** en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune parmi leurs membres, dans les départements et les régions.

Le rapport doit comporter entre autres les informations suivantes :

1) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2) La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3) Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit une nouveauté pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientations budgétaires. S'agissant des communes de plus de 3 500 habitants, l'article 13 prévoit l'obligation, avec effet immédiat, **d'une présentation des objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, ainsi que sur l'évolution du besoin de financement annuel.**

Enfin, il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le débat d'orientations budgétaires qui interviendra à l'appui de ce présent rapport permettra d'appréhender et de discuter des enjeux financiers et sectoriels de l'année 2025.

II. LE CONTEXTE GENERAL

La France a traversé en 2024 une crise institutionnelle conduisant à une instabilité politique. Les crises économiques, les conflits géopolitiques, les revendications sociales, et les tensions liées aux inégalités grandissantes exacerbent cette instabilité. Cette situation engendre des incertitudes et complique la mise en place de réformes et de politiques d'adaptation aux nouveaux défis.

C'est la première fois que le budget primitif a été élaboré sans orientation nationale stabilisée. La loi spéciale a prévu la reconduction des prélèvements sur les recettes au profit des collectivités territoriales (PSR-CT) mais l'autorisation est donnée pour une durée temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances de l'année 2025. Cet ajournement a pour conséquence un retard des notifications par l'Etat des dotations allouées aux collectivités par rapport au calendrier habituel. Le budget primitif de l'année 2025 comprendra donc de nombreuses zones d'ombre. La seule certitude – affirmée par les services de l'Etat - sera la baisse drastique du nombre de contrats PEC de l'ordre de 40 % en 2025 par rapport à 2024.

En dépit de ce contexte, la municipalité du Tampon entend poursuivre son action, faire face à ses nombreux défis, pour continuer à façonner Le Tampon de demain.

Pour répondre à ces nombreux défis dans un contexte de baisse des contrats aidés, la réorganisation des services était un préalable avec pour principal objet de renforcer l'efficacité de l'action publique autour de trois axes majeurs :

- Rapprocher davantage l'administration de la population en sectorisant son action,
- Développer des pôles de compétences dédiés,
- Transformer numériquement l'administration.

Une réorganisation qui se veut au service du projet de mandature et permettra la mise en œuvre des **orientations budgétaires 2025** de la commune du Tampon qui se déclineront autour des axes suivants :

Nous sommes à un tournant technologique où le numérique transforme tous les aspects de la société. L'intelligence artificielle et l'automatisation redéfinissent l'administration, les modes de communication et les processus d'apprentissage. La transition vers une économie numérique s'accélère, avec des impacts majeurs sur les missions et les compétences requises.

Les objectifs que souhaite atteindre la municipalité sont de deux ordres :

- Améliorer l'efficacité des services en intégrant les nouvelles technologies et en renforçant la sécurité des systèmes d'information ;
- Assurer une réponse rapide et adaptée aux besoins de la population en matière de numérique.

La nécessaire modernisation de l'action publique doit cependant s'effectuer sans éluder la question de la fracture numérique et les enjeux de sécurité qui y sont liés. La municipalité devra ainsi veiller à renforcer son niveau de sécurité informatique eu égard à la prolifération des cyberattaques, et accompagner - de manière modérée - les services dans l'évolution de leurs métiers ainsi que les administrés dans l'évolution de leurs démarches. Cette transformation poursuit un but d'optimisation et de recherche d'économies tout en veillant à la sécurité physique et immatérielle des individus et des équipements.

L'éducation

Face à ces bouleversements numériques, l'éducation est elle aussi en mutation. L'accent est mis sur l'apprentissage des compétences numériques, l'adaptabilité, et la formation tout au long de la vie. Les méthodes d'enseignement se transforment avec la montée des cours en ligne, l'apprentissage à distance, et l'intégration des nouvelles technologies dans les programmes scolaires. Il y a une pression croissante pour que l'éducation réponde aux exigences d'une économie numérique en constante évolution.

La commune du Tampon a su anticiper cette mutation et n'est pas peu fière de l'évolution numérique qu'ont connu ses écoles avec le déploiement de tableaux numériques. Cependant, même si elle n'accuse pas de retard par rapport aux autres communes, elle doit poursuivre ses efforts en accélérant le raccordement des écoles au très haut débit. Les performances actuelles n'interdisent pas l'usage de l'internet ou de la messagerie mais professeurs, élèves, parents et administration les perçoivent comme faibles et inconfortables. L'arrivée de la fibre optique dans les écoles va ainsi sensiblement modifier les usages et faciliter l'activité pédagogique des écoles par un accès performant aux services de l'internet.

La municipalité doit également faire face au défi démographique. En 2030, la population tamponnaise devrait avoisiner les 90 000 habitants. Si une réflexion doit être menée sur la révision de la carte scolaire, l'implantation de nouvelles écoles sur le territoire demeure incontournable. Il sera nécessaire également de repenser la stratégie de la collectivité en matière de restauration collective en dotant la collectivité d'une cuisine centrale pouvant ravitailler l'ensemble des réfectoires du territoire.

Au-delà de la stratégie qui consiste à concentrer la production pour réduire les coûts, l'objectif est d'intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception et satisfaire aussi à la problématique de la sécurité sanitaire des aliments dont la DAAF est de plus en plus soucieuse.

Elle s'inscrit dans la continuité d'engagements précédents sur la restauration scolaire : sortie du

plastique avec un passage à l'inox, augmentation de la part des produits locaux et bio, réduction du gaspillage alimentaire. L'alimentation est au cœur de forts enjeux de démocratie, de santé, d'éducation et tout cela se joue dans l'assiette de nos enfants et, en particulier, dans l'outil de production qu'est une cuisine centrale. Au final, il s'agit de faire évoluer le modèle de restauration scolaire en le rendant plus productif et plus respectueux de la santé des enfants et de l'environnement.

L'aboutissement de la mise en œuvre d'une programmation structurante

2025 est l'année qui verra la sortie de terre de certains projets phares de la collectivité mais aussi celle qui lancera les opérations permettant à la collectivité de répondre aux nombreux défis qui s'imposeront à elle à l'avenir. Elle clôturera une programmation pluriannuelle d'investissement dont la réalisation a été rendue possible grâce à la maîtrise des finances communales tout en limitant la pression fiscale qui pèse sur les Tamponnais.

Les orientations budgétaires pour l'année 2025 poursuivent par ailleurs les mêmes objectifs et les engagements qui ont ponctué cette mandature : la sécurisation de la population, la préservation de la ressource en eau ainsi que la transformation et l'aménagement du territoire afin de faire face à l'afflux de la population.

Elles se traduiront par la mise en œuvre des programmes structurants suivants :

- Renforcement des voies existantes et création de **voiries de secours et de désenclavement** (20,7 M€) ;
- **Assainissement des eaux pluviales et ouvrages de protection** (4,6 M€) :
 - Travaux de gestion des eaux pluviales ;
 - Suppression des radiers dangereux et correction des ravines
- **Développement économique et touristique** (8,2 M€) :
 - Réalisation de la **passerelle de Grand Bassin** ;
 - Aménagement du **parc du Volcan** ;
 - Poursuite des études portant sur la desserte du **village de Grand Bassin par téléphérique** ;
 - Poursuite de l'aménagement du belvédère de Grand Bassin ;
- La réalisation d'**équipements scolaires** et destinés à la **petite enfance** (10 M€) :
 - Implantation de nouvelles aires de jeux ;
 - La construction de classes supplémentaires ;
 - La poursuite des études relatives à la réalisation d'une cuisine centrale dans les hauts du Tampon.

Sous réserve d'aléas, les opérations suivantes engagées en cours de mandature s'achèveront en 2025 :

- La réalisation de la crèche de Trois-Mares ;
- La réalisation du chemin d'exploitation dit chemin 50 ;
- La modernisation de certaines voies du Tampon ;
- La livraison des aires de jeux dont la construction a débuté en fin d'année 2024.

Après une progression estimative de **+31,70 % en 2024** par **d'équipement brut** poursuivraient leur progression en 2025 par rap

totalité des projets susmentionnés soit réalisée. La priorité sera toujours donnée à l'investissement avec une quote-part des investissements toujours aussi significative (64 %) par rapport à nos dépenses totales.

Agir en faveur de la réduction de la pression fiscale

Quelle que soit la sensibilité du gouvernement en place, la nécessité de rétablir l'équilibre du budget de l'Etat se traduira en 2025 par la mise en œuvre d'une série de mesures fiscales frappant aussi bien les entreprises et particuliers que les collectivités.

Dans un tel contexte, malgré les éventuels efforts qui seront demandés aux collectivités, la municipalité se doit de limiter la pression fiscale pesant déjà lourdement sur les contribuables tamponnais. Par conséquent, après une diminution de 5 % en 2022, une baisse équivalente des taux de la fiscalité directe sera de nouveau opérée en 2025.

Cet effort notable n'aura aucune conséquence sur la programmation pluriannuelle d'investissement et sur la solvabilité financière de la collectivité :

- ⇒ Préservation de **l'épargne brute** (estimée à 17 M€ en 2025) et du **taux d'épargne brute** (estimé à 15 % en 2025) à un niveau satisfaisant et au-dessus des taux admis (fixé à 12 % pour le taux d'épargne),
- ⇒ Maintien de la **capacité de désendettement** au-dessous du seuil plafond de 12 années sur la période 2025-2026 (estimation à 6,76 ans en 2025).

Malgré la dégradation attendue en 2025, à l'aune des mesures qui concerneront sans nulle doute les collectivités, les finances communales résisteront toutefois à l'ampleur du choc.

Face au défi démographique, les orientations budgétaires 2025 auront pour objectif d'initier les réflexions afin d'apporter des réponses concrètes et durables aux besoins futurs de la population.

PARTIE 1 : FAIRE FACE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE S'LO

DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET HUMAIN CONTRAINT

I. UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER CONTRAINT

1. Le contexte économique international et national¹

Selon la direction générale du trésor, la croissance mondiale atteindrait +3,2 % en 2024, un rythme similaire à celui de 2023, avant d'augmenter en 2025, à +3,4 %. L'activité mondiale retrouverait en 2025 son rythme de croissance de la deuxième moitié des années 2010, soutenue par l'assouplissement de la politique monétaire et le dynamisme des pays émergents.

Dans les économies avancées, la croissance resterait disparate entre les pays. En 2024, l'activité serait particulièrement dynamique aux États-Unis (+4,3 %) et en Espagne (+2,7 %), plus modérée en Italie (+0,9 %) et au Royaume-Uni (+1,1 %), et atone en Allemagne (+0,1 %). Ces différences de croissance entre les économies avancées reflètent notamment des écarts de dynamiques de consommation et de performances à l'exportation. En 2025, les taux de croissance se rapprocheraient, avec une accélération de l'activité en zone euro et un léger ralentissement aux États-Unis (+1,9 %), principalement lié à l'essoufflement de la consommation des ménages.

Bien que toujours dynamique, l'activité dans les grandes économies émergentes (Chine, Inde, Brésil et Turquie) ralentirait par rapport à 2023, en particulier en Chine où les déséquilibres structurels continueraient de peser sur l'activité.

Après s'être contracté en 2023, le commerce mondial rebondirait en 2024 avant d'accélérer en 2025. Il serait principalement tiré par les économies émergentes et les États-Unis, d'où une accélération moins marquée de la demande mondiale adressée à la France.

L'activité mondiale pourrait toutefois être mise à l'épreuve par des tensions géopolitiques accrues, qui constituent le principal aléa de ce scénario.

En France, malgré les risques géopolitiques encore présents (guerre en Ukraine, situation au Proche-Orient, tensions commerciales, etc.) impactant la chaîne d'approvisionnement des matières premières, l'inflation (IPCH) continue à refluer. Après + 5,7 % en 2023, elle s'établirait à + 2,5 % en 2024 puis à + 1,5 % en 2025 en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité, et resterait modérée en 2026 (+ 1,7 %).

Du fait de cette désinflation, les français pourront espérer des gains de pouvoir d'achat influant positivement sur la consommation permettant une reprise de l'activité. Pour l'heure, grâce à l'effet favorable des Jeux olympiques, les hypothèses de croissance prévue en moyenne annuelle pour 2024 sont revues à la hausse (de + 0,8 % à + 1,1 %). Au-delà, si la projection de croissance est inchangée en 2025 (+ 1,2 %), elle est légèrement revue à la baisse en 2026 (+ 1,5 %).

Le taux de chômage remonterait quant à lui légèrement en 2025, avant de reprendre sa décrue grâce à la reprise de l'activité pour s'établir à 7,3 % fin 2026 selon la direction générale du trésor.

¹ Direction générale du trésor, Trésor-Eco, septembre 2024

elles, 2 814 000 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 309 700 exercent une activité réduite (catégories B, C).

En France (y compris les départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 021 600 pour la catégorie A. Il augmente de 0,2 % sur le trimestre et se stabilise sur l'année. Pour les catégories A, B, C ce nombre s'établit à 5 400 600. Il augmente de 0,2 % sur ce trimestre et de 0,8 % sur un an.

Parmi les personnes inactives au sens du BIT, 1,8 million souhaitent un emploi sans être considérées au chômage parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi ou ne sont pas disponibles : elles constituent le halo autour du chômage. Ce nombre diminue sur le trimestre (-89 000) et sur un an (-187 000).

2. Le contexte socio-économique local

Après un dynamisme soutenu les dernières années, l'activité économique à La Réunion revient sur son niveau de long terme en 2023. Ce ralentissement s'explique par les effets d'une inflation élevée en 2023 (+3,1 % en moyenne annuelle, après +3,7 % en 2022 et +1,4 % en 2021) sur le pouvoir d'achat des ménages réunionnais et leur niveau de consommation.

L'investissement des entreprises résiste, mais reste contraint par une demande anticipée encore faible et par le resserrement du crédit. S'agissant des ménages, le nombre de transactions immobilières a chuté en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la raréfaction des biens sur le marché. Tous les secteurs sont concernés par cette conjoncture moins favorable, certains (construction-BTP) plus que d'autres (tourisme).

Si 2023 marque la fin d'un cycle, 2024 s'annonce comme une année de transition. En 2024, l'inflation a continué de reculer à La Réunion. Le cyclone Belal, qui a balayé l'île au mois de janvier et provoqué une forte hausse des prix des produits frais, ne devrait que retarder sa baisse tendancielle déjà engagée en 2023. D'autant que l'inflation recule désormais significativement aux niveaux national et international d'où sont importés une majorité de biens.

En conséquence, sous toutes réserves, les ménages réunionnais retrouveraient du pouvoir d'achat à partir du second semestre 2024, et contribuerait à relancer la consommation privée, principal moteur de l'économie du territoire.

S'agissant des investissements, les perspectives sont moins prometteuses. Dans un environnement de taux d'intérêt encore élevés et de rareté de la liquidité, les établissements de crédit resteraient sélectifs quant aux décisions de financement des entreprises.

Concernant la demande publique, les marges de manœuvre paraissent limitées. L'État comme les collectivités locales réunionnaises semblent s'engager sur la voie du désendettement, ce qui devrait modérer la contribution de la demande publique à la croissance de l'activité.

Dans ce contexte, l'économie continue de créer plus d'emplois qu'elle n'en détruit, mais à un rythme désormais insuffisant pour empêcher le chômage de se redresser (19 % de la population active en 2023, après 18 % en 2022).

Au troisième trimestre 2024, le nombre total de demandeurs d'emploi inscrits à France travail en

Au sens du BIT, le taux de Chômage au Tampon est de 32,2 % de la population active en 2021 alors qu'il était de 36,8 % en 2015.

11 420 demandeurs d'emploi tamponnais sont inscrits à France travail au mois de septembre 2024.

3. Le contexte financier : les finances publiques

Le déficit public a atteint 154 Md€ et 5,5 points de PIB en 2023, dégradé de 0,7 point par rapport à 2022 et de 0,6 point par rapport à la prévision du Gouvernement.

À la fin du deuxième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 228,4 Md€, soit une augmentation de 68,9 Md€, après +58,2 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 112,0 %, après 110,5 % au premier trimestre 2024. La contribution de l'État à la dette publique augmente de 69,9 Md€, après 44,3 Md€ au trimestre précédent.

Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,4 % du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024. L'ensemble de ces mesures représente au total un effort de 50 milliards d'euros, soit 2 points de PIB.

Cet effort significatif de redressement dès 2025 a vocation à permettre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029.

4. Focus sur la construction du projet de loi de finances 2025

- Le projet de loi de finances 2025 a été déposé devant l'Assemblée nationale par le gouvernement Barnier le jeudi 10 octobre 2024 avec 5 Md€ d'effort demandés aux collectivités comprenant les mesures suivantes :

✚ Mise en réserve d'une partie des recettes d'investissement des collectivités

La PLF 2025 prévoyait un mécanisme de précaution qui impliquait une « mise en réserve de 3 milliards d'euros sur les recettes de certaines grandes collectivités ».

Ce « fonds de précaution pour les collectivités » sera alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités « dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros ». Cela concerne environ 450 collectivités.

Un prélèvement de 2 % sur les recettes réelles de fonctionnement aurait entraîné une baisse de **-2,1 M€** pour Le Tampon.

Une réduction du taux du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) avait été prévue. Ce taux, actuellement fixé à 16,404 %, aurait été abaissé à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025.

De plus, le dispositif visé à recentrer le FCTVA sur son objectif initial : soutenir les dépenses d'investissement des collectivités. Certaines dépenses, comme l'entretien des bâtiments publics, la voirie, les réseaux, ou encore les prestations de cloud computing, seront exclues de l'assiette du FCTVA. Cela aurait permis à l'État de réaliser des économies de l'ordre de 800 millions d'euros en 2025 et aurait impliqué un manque à gagner de 500 000 € pour Le Tampon.

Diminution des crédits alloués au Fonds vert

Le budget alloué à cette enveloppe aurait été abaissé de 1,5 milliard d'euros (passant ainsi de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros), impactant de nombreux projets écologiques locaux, notamment ceux liés à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'amélioration de l'isolation.

Stabilisation en valeur de la DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement pour les collectivités territoriales sera maintenue en termes nominaux, sans réduction directe. Cela signifie que le montant de la DGF en euros courants restera stable.

- La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront respectivement de 140 millions d'euros (+5%) et 150 millions d'euros (+6,7%).
- La dotation d'intercommunalité sera rehaussée de 90 millions d'euros, comme en 2024.
- La dotation des communes nouvelles sera réévaluée à 7 millions d'euros.

Ces revalorisations seront compensées par un écrêtement de la dotation forfaitaire. Le montant global de la DGF sera donc identique à celui de l'exercice 2024, à savoir 27,24 milliards d'euros.

Net ralentissement de la participation de l'État dans les dispositifs d'accès à l'emploi

Le Gouvernement prévoit d'importantes réductions en matière de politique de l'emploi, notamment une réduction de 45 % des crédits de soutien aux contrats aidés. Cette décision est justifiée par l'amélioration du marché de l'emploi, avec des taux de chômage historiquement bas.

En parallèle, les aides à l'apprentissage seront également ajustées : les aides accordées aux employeurs d'apprentis seront abaissées de 16,73% et les exonérations liées à l'apprentissage seront freinées de 22,82%.

- Le texte proposé par le gouvernement « Barnier » a été rejeté dans sa totalité en première lecture par l'AN le jeudi 10 octobre.
- Le Sénat a examiné le PLF 2025 en première lecture le jeudi 21 novembre 2024. Les représentants des collectivités ont adopté le PLF 2025 le jeudi 23 janvier en réduisant l'effort demandé aux collectivités passant de 5 Md€ à 2,2 Md€ avec les principaux amendements suivants :
 - La DGF est augmentée de + 290 M€ ;

précaution) mais le remplace par le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) soit une économie de 1 Md€. Pour Le Tampon, cette baisse équivaut à **700 000 €** de manque à gagner.

- Réunis en commission mixte paritaire (CMP) à l'Assemblée nationale le 30 janvier 2025, les sept députés et les sept sénateurs ont trouvé un accord sur le contenu du projet de loi de finances 2025 :
- L'effort initial de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités est bien ramené à au moins 2,2 milliards d'euros, comme l'avaient voté les sénateurs ;
- Le dispositif de mise en réserve des recettes est ainsi bien mis de côté et remplacé par le « Dilico », soit le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ». Selon les critères retenus par les sénateurs et, d'après les calculs de la DGCL, le dispositif devrait concerner 2 099 collectivités, soit près de 4 fois plus que le premier dispositif ;
- Sont confirmés aussi le gel de la TVA en 2025 et le maintien en l'état actuel du FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles ;
- Du côté de la DGF, celle-ci n'est finalement augmentée que de 150 millions d'euros, alors que le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen, lors de la séance des Questions au gouvernement le 21 janvier, avait déclaré soutenir l'augmentation par l'Etat de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 290 M€, pour compenser la hausse de la péréquation. Le financement des 150 millions d'euros supplémentaires de DGF provient d'une minoration des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- La hausse de la péréquation de 290 M€ au total est bien maintenue, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;
- Le montant global du Fonds vert sera bien en baisse par rapport aux 2,5 milliards de la loi de finances pour 2024, mais l'abondement du Fonds vert de 150 millions d'euros par rapport au projet initial préparé par le gouvernement de Michel Barnier est bien confirmé, tout comme la création d'un Fonds territorial climat doté de 200 millions d'euros,
- A noter aussi que la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires a été validée en CMP abaissant le pourcentage de maintien de la rémunération de 100 % à 90 %.
- Aucune motion de censure n'ayant été adoptée, après que le gouvernement ait actionné l'article 49.3 de la Constitution, le projet de loi de finances pour l'année 2025 est considéré comme adopté sur la base du texte de la CMP.

II. LE CADRE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 POUR LA COMMUNE DU TAMPON

2025 peut d'ores et déjà être qualifiée d'année noire pour les collectivités. Le retard de l'adoption de la loi de finances menace les recettes de fonctionnement des collectivités dont les ressources sont

pour beaucoup d'entre elles déjà exsangues. Seules celles qui ont fait preuve d'une bonne maîtrise budgétaire pourront faire face à l'ampleur de ce choc budgétaire.

La commune du Tampon a – heureusement – toujours dégagé des résultats financiers très satisfaisants lui permettant de poursuivre sa stratégie d'investissement sans rogner pour autant sur la qualité du service rendu à la population.

Ainsi, malgré une diminution significative de ses recettes impactant son épargne et par conséquent sa capacité d'investissement, la collectivité sera en mesure de boucler sa programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) valorisée à 302 M€ sur la période 2020-2026.

Certains projets phares de la mandature à savoir l'aménagement de surface du belvédère de Bois-Court, la retenue de grande capacité du Piton Sahales, la modernisation de certaines voies du Tampon, l'extension du parc des palmiers du monde, certaines aires de jeux ont déjà été réceptionnés. D'autres tels que l'aménagement du parc du volcan dont les travaux viennent de débiter seront livrés dans le courant de l'année 2025. Sans oublier les opérations qui sont encore au stade de conception mais dont la bonne avancée des études laisse entrevoir une livraison dans le courant de l'année 2026 et notamment le téléphérique de Grand Bassin, les crèches collectives, les nouvelles aires de jeux...

Les investissements ne connaîtront donc pas d'essoufflement en 2025, au contraire, les orientations budgétaires s'inscrivent dans le droit fil de celles des années précédentes empruntant une trajectoire toujours aussi volontariste.

Toutefois, dans un contexte budgétaire très contraint, le maintien à un haut niveau de ces investissements et de qualité du service rendu à la population ne seront pas sans conséquence sur les principaux indicateurs financiers qui seront inéluctablement impactés en 2025.

Les enjeux pour 2025 :

- Rationnaliser les dépenses de la collectivité, optimiser ses ressources, rendre plus efficace l'action municipale en réorganisant les services fonctionnellement et spatialement ;
- Adopter une nouvelle approche dans l'exercice des missions de services publics en s'appuyant sur les nouvelles technologies qui connaissent une évolution très rapide ;
- Augmenter la productivité des agents et améliorer leurs conditions de travail en leur dotant d'équipements plus adaptés et performants ;
- Optimiser le fonctionnement des services en s'approvisionnant mieux ;
- Poursuivre nos travaux d'optimisation des ressources communales (subvention, fiscalité, redevances) à travers notre partenariat avec la DGFIP et en valorisant notre patrimoine ;
- Continuer notre programme de sécurisation des biens de la collectivité et des agents en déployant la vidéosurveillance.
- Faciliter la mobilité et permettre le désenclavement des quartiers notamment par la poursuite du programme de modernisation de voiries ;
- Faire du Tampon l'épicentre touristique de La Réunion en parachevant notre programme de grands projets.
- Diminuer la pression fiscale subie par les Tamponnaises et Tamponnais en diminuant les taux de la taxe foncière.

Les orientations budgétaires et stratégiques pour l'année 2025 qui devront être débattues, s'inscrivent donc dans un contexte encore plus contraint que les années précédentes.

1. L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement et leur évolution de 2020 à 2026

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	91 667 545	-0,33 %	1 150
2021	100 051 584	9,15 %	1 245
2022	102 829 965	2,78 %	1 279
2023	108 325 201	5,34 %	1 325
2024	116 604 990	7,64 %	1 420
2025	109 985 151	-5,68 %	1 340
2026	112 400 670	2,2 %	1 369

Les recettes de fonctionnement devraient de manière globale connaître une baisse très significative en 2025 (-5,68 %) du fait essentiellement de la diminution des crédits alloués au financement des contrats aidés.

Elles devraient repartir à la hausse à partir de 2026 dopées par la recette « Octroi de mer » puisque la mise en œuvre de la PPI et la progression des dépenses de fonctionnement installent les conditions permettant son accroissement sous réserve d'un fort ralentissement de l'activité économique.

Les autres recettes devraient quant à elles se stabiliser ou connaître une évolution légèrement positive notamment du fait du dynamisme démographique.

Enfin, concernant les impôts directs, après une baisse historique (-5%) en 2022, la municipalité a décidé comme prévu d'abaisser à nouveau de -5% les taux de la fiscalité en 2025. Dans le cadre de la présente prospective financière, les taux de la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires), de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) et TFPNB (Taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont diminués en 2025 et stabilisés à partir de 2026.

- Les principales recettes de fonctionnement

➤ Produits de la fiscalité directe

La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

La municipalité a financé son programme pluriannuel d'investissement sans actionner la fiscalité directe locale. Elle a, à l'inverse, procédé à une baisse de 5 % en 2022 et, opérera une nouvelle baisse de la fiscalité en 2025.

Les impôts des contribuables tamponnais devraient ainsi connaître une baisse en 2025 en l'absence d'augmentation des taux par les autres collecteurs. En outre, cette diminution aurait pu être plus significative mais elle sera freinée par la revalorisation des bases de chacune des taxes.

En effet, l'assiette fiscale des trois taxes est systématiquement révisée chaque année puisqu'elle relève, depuis la Loi de finances de 2018, d'un calcul tenant compte de l'inflation.

Pour ce qui est de l'année 2025, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée sur un an ressort à +1,7 %. Le coefficient de revalorisation des bases en 2025 sera donc fixé à 1,017.

En ce qui concerne l'année 2026, il a été retenu dans le cadre de la présente prospective une évolution annuelle de +1 % puisque les prix connaissent une dynamique plutôt déflationniste depuis quelques années.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité Directe Locale	29 803 088,07 €	31 652 033,02 €	31 923 162,69 €	35 049 750,88 €	35 783 541,54 €	34 619 134,52 €	34 927 289,57 €
Evolution en valeur €	+872 680 €	+1 848 945 €	271 129,67 €	3 126 588,19 €	733 790,65 €	-1 164 407,01 €	308 155,05 €
Evolution %	3,02%	6,20%	0,86%	9,79%	2,09%	-3,25%	0,89%

➤ Produits de la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 en dehors de la fiscalité directe et transférée (l'octroi de mer, la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, le fonds des investissements routiers et des transports ou FIRT, le fonds de péréquation intercommunal et communal ou FPIC, ...).

Malgré un essoufflement de l'activité de bon nombre de secteurs à La Réunion en 2024, l'encaissement des recettes dont l'assiette repose sur le dynamisme économique n'a pas été altéré comme le démontre l'évolution des produits de la fiscalité indirecte. Espérons que la situation économique en 2025 puisse encore profiter aux deux locomotives de la fiscalité indirecte dont les évolutions sont intrinsèquement liées au dynamisme économique :

- L'allocation de l'octroi de mer dépend des dépenses effectuées par chaque collectivité qui ont connu une progression significative sur la mandature, et particulièrement celles portées à la section d'investissement. Ainsi, après la contraction en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, la recette OM devrait poursuivre son évolution jusqu'en 2026 sous réserve d'une modification du mode de répartition ainsi que du maintien du dispositif, et à condition que les dépenses d'investissement de la Commune atteignent le niveau escompté.
- L'évolution de la recette inhérente au FIRT ne connaîtra pas la même dynamique dans les années à venir du fait du volontarisme des politiques publiques en matière de décarbonisation et de verdissement des déplacements mais se maintiendra à un niveau satisfaisant.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Octroi de Mer	24 140 105 €	27 807 326 €	28 681 537 €	29 871 878,00 €	31 033 362,00 €	31 106 502,00 €	35 300 000,00 €
Evolution en valeur €	+66 105 €	+3 667 221 €	+874 211 €	1 190 340,74 €	1 161 484,00 €	73 140,00 €	4 193 498,00 €
Evolution %	0,27%	15,19%	3,14%	4,15%	3,89%	0,24%	13,48%
Fonds des Investissements Routiers et des Transports	3 286 950,45 €	3 703 485,18 €	3 783 955,04 €	3 737 090,00 €	3 877 582,00 €	3 877 582,00 €	3 877 582,00 €
Evolution en valeur €	- 219 871,55 €	416 534,73 €	80 469,86 €	- 46 865,04 €	140 492,00 €	- €	- €
Evolution %	-6,27%	12,67%	2,17%	-1,24%	3,76%	0,00%	0,00%

Le FPIC, dont le montant a été porté à un milliard d'euros en 2024, sera reconduit au même niveau en 2025 en vertu de la loi spéciale. La commune pourrait donc percevoir une somme équivalente à celle de 2024 (1 392 336 €), sous réserve de sa stabilisation dans la loi de finances 2025 et, si tant est que la répartition décidée par la CASUD à l'égard de ses communes membres en 2024 reste inchangée en 2025.

➤ Dotations

Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DGF composée de la dotation forfaitaire, de la DSU et la DNP, les compensations de l'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

La principale dotation perçue par la collectivité est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le montant prélevé sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités au titre de la DGF pour l'année 2025 est abondé de 290 M€. Il faudra attendre la notification de l'Etat pour connaître si la commune est concernée par cette augmentation.

Dans cette attente, les crédits prévus en 2024 sont reconduits en 2025.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Globale de Fonctionnement	10 115 648,00 €	11 609 690,00 €	9 377 053,00 €	9 482 499,00 €	9 645 838,00 €	9 645 838,00 €	9 645 838,00 €
Evolution en valeur €	+1 019 929 €	+1 494 042 €	-2 232 637 €	105 446,00 €	163 339,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM)	5 726 483,00 €	6 086 097,00 €	9 081 488,00 €	9 810 032,00 €	10 531 902,00 €	10 531 902,00 €	10 531 902,00 €
Evolution en valeur €	-1 299 107,00 €	359 614,00 €	2 995 391,00 €	728 544,00 €	721 870,00 €	0,00 €	0,00 €
Evolution %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution de 2020 à 2026

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	70 294 722	-0,1 %	882
2021	72 879 211	3,68 %	907
2022	79 334 228	8,86 %	987
2023	85 458 290	7,72 %	1 046
2024	92 991 033	8,81 %	1 133
2025	94 907 134	2,06 %	1 156
2026	97 265 346	2,48 %	1 185

L'évolution moyenne et totale de l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	5,56 %	38,37 %

Le financement de la programmation pluriannuelle d'investissement est subordonné à l'encadrement strict par la municipalité de la progression annuelle de ses dépenses de fonctionnement.

Ce principe qui a toujours guidé les choix de la municipalité résonne encore un peu plus dans un contexte d'incertitude budgétaire.

Néanmoins, la baisse attendue des crédits alloués aux emplois aidés doit conduire la collectivité à adopter une nouvelle approche dans la manière d'exercer les missions de services publics. Se posera donc la question de l'externalisation de certaines missions jusqu'alors assurées en interne. Pour en tenir compte, les crédits affectés aux frais généraux (le train de vie de la commune) progresseraient de +10 % en 2025 puis se stabiliseraient en 2026.

La baisse du chapitre 012 (charges de personnel) résulte de la seule diminution (un peu plus de 400) du nombre de PEC dans les effectifs de la Commune. Elle sera compensée par de nouvelles dépenses, certaines imposées, d'autres mises en œuvre à la seule discrétion de l'autorité, aux fins d'améliorer les conditions de travail et situation individuelle des agents.

A titre d'exemple, la participation obligatoire à la prévoyance est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et celle relative à la complémentaire santé entrera en vigueur le 1er janvier 2026 représentant un coût estimatif de 500 000 € pour la collectivité.

En outre, dans la perspective d'une loi de finances 2025 qui serait défavorable aux collectivités, alors que les attentes de la population sont de plus en plus fortes, les autres postes de dépenses serviront malheureusement de variables d'ajustement aux fins de compenser la progression des postes incompressibles.

Tous les autres postes de dépenses, hormis les intérêts de la dette dont l'évolution sera fonction du volume de prêts contractés, devraient connaître une évolution significative sur la période 2025-2026.

Sur toute la période 2020-2026 (toutes réserves émises), l'évolution moyenne annuelle des dépenses réelles de fonctionnement devrait être de l'ordre de 5,6 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	12 910 482 €	12 255 430 €	15 331 929 €	17 751 125 €	19 872 399 €	21 897 600 €	22 116 576 €
Charges de personnel (012)	44 999 175 €	48 797 116 €	51 932 556 €	54 162 399 €	58 379 033 €	57 500 000 €	58 075 000 €
Atténuations de produits (014)	931 204 €	705 572 €	693 045 €	700 583 €	941 982 €	908 788 €	908 788 €
Contingents et participations obligatoires	2 065 932 €	1 879 151 €	2 179 788 €	2 238 083 €	3 257 785 €	2 308 822 €	2 345 037 €
Subventions versées (CCAS, Caisse des écoles,	5 681 503 €	5 366 140 €	5 538 194 €	6 019 934 €	7 302 108 €	7 324 428 €	7 993 055 €
Intérêts de la dette	2 233 253 €	2 513 760 €	2 334 933 €	1 911 272 €	1 700 500 €	2 159 313 €	2 892 040 €
Autres dépenses	1 473 174 €	1 362 042 €	1 323 783 €	1 316 143 €	1 437 226 €	2 804 380 €	2 734 850 €
Charges réelles de fonctionnement	70 294 722 €	72 879 211 €	79 334 228 €	84 099 539 €	92 891 033 €	94 903 331 €	97 065 346 €

<u>COISSANCE NOMINALE</u>	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024	2026/2025
Charges à caractère général (011)	-7,0%	-5,1%	25,1%	15,8%	12,0%	10,2%	1,0%
Charges de personnel (012)	-3,9%	8,4%	6,4%	4,3%	7,8%	-1,5%	1,0%
Atténuations de produits (014)	127,7%	-24,2%	-1,8%	1,1%	34,5%	-3,5%	0,0%
Contingents et participations obligatoires	1,0%	-9,0%	16,0%	2,7%	45,6%	-29,1%	1,6%
Subventions versées (CCAS, Caisse des écoles,	7,0%	-5,6%	3,2%	8,7%	21,3%	0,3%	9,1%
Intérêts de la dette	18,3%	12,6%	-7,1%	-18,1%	-11,0%	27,0%	33,9%
Autres dépenses	22,7%	-7,5%	-2,8%	-0,6%	9,2%	95,1%	-2,5%
Charges réelles de fonctionnement	-1,8%	3,7%	8,9%	6,0%	10,5%	2,2%	2,3%

2. Le projet de mandature et son financement

a. Coût du programme d'investissement

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Réalisé 2026
Coût de la PPI	32 544 242	29 593 219	35 597 502	43 285 117	57 013 012	59 178 786	44 640 000
Total 2020-2026	301 851 878						

Le programme d'investissement de la municipalité sur la période 2020-2026 se chiffre à 302 M€.

Sur les 302 M€, 198 M€ ont déjà été réalisés et financés. Resteront à financer 103 M€ sur la période 2025/2026.

En 2025 :

- **Poursuite des travaux et/ou études des principaux investissements de la PPI :**
 - L'aménagement de la première tranche du parc du volcan ;
 - Les travaux d'enrobé et de modernisation de la voirie ;
 - La réalisation d'aires de jeux ;
 - La poursuite des études portant sur la réalisation de la cuisine centrale du PK 27 ;
 - La réhabilitation des bâtiments et écoles.

➤ Démarrage des études pour certaines opérations :

- La jonction Henri Cabeu/Ligne d'Equerre ;
- La transformation du monte-charge de Grand Bassin en téléphérique ;
- La réalisation d'hélistations ;
- La construction de nouveaux barrages collinaires ;
- La réalisation de stations de transfert d'énergie par pompage (études de faisabilité).

➤ Des enveloppes toujours consacrées à l'équipement des services communaux :

- Le programme de renouvellement du parc informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure ;
- Le programme de renouvellement du parc automobile et des engins ;
- Le programme de ré-outillage des services communaux (mobilier, matériels électroportatifs, etc) ;
- Les programmes de réhabilitation du patrimoine bâti communal et scolaire ;
- Le programme de réhabilitation et de création d'équipements sportifs.

Le périmètre stratégique de chaque programme sera arrêté lors de la préparation du budget primitif.

La programmation d'investissement de la période 2021-2026 est présentée en annexe. Les coûts affichés sont susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse notamment pour les projets qui sont encore au stade des études.

b. Le financement du programme

Il est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel des investissements à réaliser sur la période 2024/2026. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	22 462 666	29 302 384	25 987 192	25 890 502	24 795 133	17 342 330	18 132 365
Epargne brute	20 229 413	26 788 623	23 652 259	23 968 756	23 094 633	15 183 017	15 240 325
Epargne nette	10 999 274	16 163 581	13 295 351	-25 653 820	1 489 254	5 975 422	6 368 824

Nonobstant une évolution marquée des dépenses de fonctionnement sur la période 2025/2026, comme évoqué supra, la commune dégagerait des épargnes brutes ainsi que des **épargnes nettes**, toutes **positives**, venant en partie financer le PPI. L'épargne nette s'afficherait à **6 M€ en 2025**.

Le financement

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel de l'investissement sur la période 2025-2026. Les cessions d'immobilisation correspondent à des recettes pouvant être intégrées dans le plan de financement. Dans le cadre de cette prospective, elles sont prévues à 0, mais pourront être réajustées à la hausse le cas échéant. En sus de l'épargne nette, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) viendra compléter également le financement du programme d'investissement. Ces dernières (épargne nette, FCTVA, cessions) sont considérées comme les ressources propres de la commune.

	2025	2026	Total
Autres dépenses d'investissement	6 000 000	5 500 000	11 500 000
Total d'investissement	65 178 786	50 140 000	115 318 786

	2025	2026	Total
Epargne nette (a)	5 975 422	6 368 824	12 344 246
FCTVA (b)	5 138 330	5 666 995	10 805 325
Autres recettes (c)	8 201 640	1 601 640	9 803 280
Produit de cessions (d)	0	0	-
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	19 315 392	13 637 459	32 952 851
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	28 143 057	100 000	28 243 057
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	23 500 000	20 200 000	43 700 000
Financement total h = (e+f+g)	70 958 449	33 937 459	104 895 908
Mobilisation du fonds de roulement (-) ou capitalisation des ressources annuelles (+) (1)	5 779 663	- 16 202 541	- 10 422 878
Total ressources	65 178 786	50 140 000	115 318 786

Les ressources propres ne sont cependant pas suffisantes pour couvrir entièrement le financement des projets, nécessitant le recours aux partenaires externes. La PPI 2025-2026 serait ainsi financée pour la période, au moyen de subventions d'équipement à hauteur de 2,9 M€, et par le recours à l'emprunt auprès des banques à hauteur de 43,7 M€.

Répartition prévisionnelle des subventions par partenaire public

	2025	2026	Total
CAF	2 004 029,00 €	- €	2 004 029,00 €
Département	8 070 227,00 €	100 000,00 €	8 170 227,00 €
ETAT	2 331 064,00 €	- €	2 331 064,00 €
Europe	15 737 737,00 €		15 737 737,00 €
Région	- €	- €	- €
Total	28 143 057,00 €	100 000,00 €	28 243 057,00 €

L'Europe constituerait le principal financeur avec 15,7 millions d'euros au titre, entre autres, des travaux liés aux nouveaux barrages collinaires.

a. Le niveau de l'endettement

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	138 080 593	37,65%	51 600 000
2021	127 782 608	-7,46%	0
2022	117 425 700	-8,11%	0
2023	97 457 886	-17%	29 654 762
2024	87 853 090	-9,86%	0
2025	102 145 495	16,27%	23 500 000
2026	113 473 995	11,09%	20 200 000

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette de la Commune s'établit à 87,8 M€. Afin de compléter le financement des investissements programmés en 2025, **23,5 M€** seraient nécessaires. Au **31 décembre 2025**, la dette de la collectivité s'établirait à **102,1 M €** soit **une hausse de +16,27 %**.

Au 31 décembre 2026, si la programmation 2025/2026 est réalisée, l'encours de dette devrait s'élever à 113 M€. Il connaîtrait une évolution significative sur la période 2025-2026 mais resterait supportable pour la collectivité puisque l'ensemble de nos indicateurs demeurerait au vert.

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	11 463 392	13 138 802	12 691 841	51 544 322	23 305 879	11 366 908	11 763 540
Evolution n-1 (en %)	21,19 %	14,62 %	-3,4 %	306,12 %	-54,78 %	-51,23 %	3,49 %
Capital en euro	9 230 139	10 625 042	10 356 908	49 622 576	21 605 379	9 207 595	8 871 500
Intérêts en euro	2 233 253	2 513 760	2 334 933	1 921 746	1 700 500	2 159 313	2 892 040

L'annuité devrait connaître une baisse en 2025 par rapport à 2024 puisque la collectivité s'est appuyée sur son épargne pour financer ses investissements sans recourir à l'emprunt. Cela permet de maintenir à un niveau très satisfaisant la capacité de désendettement de la commune.

Ainsi, le ratio de désendettement (ou la capacité de désendettement) - qui détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle - s'établirait en deçà du **seuil plafond de 12 années**.

La capacité de désendettement de la collectivité évoluerait ainsi comme suit

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	6,8 ans	4,8 ans	5 ans	4,1 ans	4,3 ans	7,5 ans	8,2 ans

En 2025, cette dernière devrait s'élever à **7,5 années** et resterait inférieure à 12 années jusqu'en 2026 (seuil admissible).

Enfin, la dette de la collectivité est structurée de la manière suivante**Dette par type de risque**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	86 453 090 €	98,41%	1,79%
Variable	1 400 000 €	1,59%	3,38%
Ensemble des risques	87 853 090 €	100,00%	1,81%

b. L'épargne /l'indicateur qui mesure la capacité de financement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	20 229 413	26 788 623	23 652 259	23 968 756	23 094 633	15 183 017	15 240 325
Remboursement capital de la dette	9 230 139	10 625 042	10 356 908	49 622 576	21 605 379	9 207 595	8 871 500
Epargne nette	10 999 274	16 163 581	13 295 351	-25 653 820	1 489 254	5 975 422	6 368 824

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêts de la dette. L'épargne brute constitue quant à elle, l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Cet excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle. La collectivité peut, soit consacrer la totalité de son épargne brute au financement direct de ses investissements, soit recourir à l'emprunt en s'assurant que celle-ci couvre le remboursement en capital de la dette.

L'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette détermine l'épargne nette de la collectivité qui correspond à une ressource propre qui peut être affectée à des nouvelles dépenses d'équipement. Si cette dernière est positive, cela signifie que la collectivité possède encore des marges financières pour emprunter ; dans le cas où elle est négative, un risque de déséquilibre budgétaire peut survenir à moyen-long-terme.

En ce qui concerne Le Tampon, l'épargne nette demeure positive jusqu'en 2026, ce qui souligne la capacité de la collectivité à financer son PPI en recourant au volume d'emprunt affiché dans la prospective 2025-2026.

III. L'ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE RENFORCEMENT DU SOCLE D'EQUIPEMENT

1. Les moyens humains

a. La structuration et la projection des effectifs

Les effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif communal (hors CCAS et Caisse des écoles) était de 1 968 agents et de 2139 en janvier 2025.

Répartition par statut de l'effectif rémunéré

COMMUNE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Collaborateur de cabinet	3	3	3	4	4	4
CDI/ non titulaire	327	309	296	278	313	309
CDD de droit public et autres	132	138	174	209	214	382
PEC	825	1097	976	1105	1052	1063
Titulaire/stagiaire	455	439	420	395	385	381
Total	1742	1986	1869	1991	1968	2139

Tous contrats et statuts confondus, l'effectif de la collectivité augmente de près de 9 % en janvier 2025 par rapport au 31/12/2024. Il devrait cependant connaître une baisse significative en 2025 au regard de la diminution des crédits alloués aux contrats aidés dans le cadre du projet de loi de finances 2025.

Répartition par filière

FILIERE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Filière administrative	267	268	268	278	286	283
Filière animation	10	10	9	9	13	13
Filière culturelle	13	10	11	11	13	12
Filière médico-sociale	1	0	0	0	0	0
Filière Sécurité (Police Municipale)	23	23	21	20	21	23
Filière Sociale	7	5	5	5	3	3
Filière sportive	19	21	18	20	23	23
Filière technique	574	549	556	539	543	544
Autre	828	1100	981	1109	1066	1238
TOTAL	1742	1986	1869	1991	1968	2139

Répartition par catégorie

CATEGORIE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	37	40	42	45	47	44
Catégorie B	60	61	60	72	74	74
Catégorie C	817	785	786	765	782	783
Autre	828	1100	981	1109	1065	1238
TOTAL	1742	1986	1869	1991	1968	2139

ANNEE	2022		Total 2022	2023		Total 2023	2024		Total 2024	2025		Total 2025
	F	M		F	M		F	M		F	M	
Filière administrative	214 79,85%	54 20,15%	268	221 79,50%	57 20,50%	278	227 79,37%	59 20,63%	286	223 78,80%	60 21,20%	283
Filière animation	6 66,67%	3 33,33%	9	6 66,67%	3 33,33%	9	9 69,23%	4 30,77%	13	9 69,23%	4 30,77%	13
Filière culturelle	9 81,82%	2 18,18%	11	8 72,73%	3 27,27%	11	10 76,92%	3 23,08%	13	10 83,33%	2 16,67%	12
Filière Sécurité (Police Municipale)	3 14,29%	18 85,71%	21	2 10,00%	18 90,00%	20	2 9,52%	19 90,48%	21	2 8,70%	21 91,30%	23
Filière Sociale	3 60,00%	2 40,00%	5	3 60,00%	2 40,00%	5	2 66,67%	1 33,33%	3	2 66,67%	1 33,33%	3
Filière sportive	4 22,22%	14 77,78%	18	4 20,00%	16 80,00%	20	6 26,09%	17 73,91%	23	6 26,09%	17 73,91%	23
Filière technique	153 27,52%	403 72,48%	556	143 26,53%	396 73,47%	539	141 25,97%	402 74,03%	543	138 25,37%	406 74,63%	544
Autre	605 61,67%	376 38,33%	981	655 59,06%	454 40,94%	1109	677 63,51%	389 36,49%	1066	784 63,33%	454 36,67%	1238
Total général	997 53,34%	872 46,66%	1869	1042 52,34%	949 47,66%	1991	1074 54,57%	894 45,43%	1968	1174 54,89%	965 45,11%	2139

La filière technique reste composée majoritairement d'hommes soit 74,63 % au mois de janvier 2025. La filière administrative reste quant à elle composée majoritairement de femmes soit 78,80 % au 31 janvier 2025.

Plan prévisionnel des départs à la retraite 2025

À titre indicatif, les départs à la retraite en 2024 se décomposent comme suit :

Répartition par sexe et statut des départs à la retraite (titulaires/contractuels de droit public)			
Statuts	Femmes	Hommes	Total
CDI	1	7	8
Non titulaire	1	4	5
Titulaire	10	10	20
TOTAL	12	21	33

Les départs à la retraite du personnel permanent (titulaires/contractuels de droit public) en 2025 se répartissent de la manière suivante :

Répartition par sexe et statut des départs à la retraite en 2025 (titulaires/contractuels de droit public)			
Statut	Femme	Homme	Total
CDI et /ou non titulaire	3	3	6
Titulaire	6	6	12
TOTAL	9	9	18

Observations :

- Sur 18 départs enregistrés dans le service RH instructeur pour 2025, les départs sont égaux. 50% des départs concernent des femmes et des hommes.
- Pour la majorité des départs identifiés en 2024, les agents relèvent de la catégorie C.

Les données indiquées ci-dessus correspondent aux départs connus en janvier 2025.

Ce nombre sera très certainement majoré au cours de l'année 2025 par les départs volontaires d'agents ayant atteint l'âge légal et ayant obtenu le nombre de trimestres nécessaires.

🚦 L'évolution des charges de personnel

	Réalisé 2024	Projection 2025
Charges brutes de personnel	58 379 033 €	57 500 000 €
<i>Var° en valeur</i>	4 216 634 €	- 879 033 €
<i>Var° en %</i>	7,79%	-1,51%
<i>brute/dépenses réelles de fonctionnement</i>	61,85%	61,82%
Remboursement de l'Etat	7 582 740 €	4 600 000 €
<i>Charges nettes de personnel = charges brutes - recettes de l'Etat</i>	50 796 294 €	52 900 000 €

En 2024 (comme rappelé supra), plusieurs facteurs ont justifié l'augmentation des charges de personnel par rapport à l'année 2023, notamment :

- Attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024 ;
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024 (11,88€) ;
- L'augmentation du nombre de contrats PEC pour répondre aux besoins des services communaux.
- L'indemnisation de plusieurs agents ayant formulé des demandes indemnitaires préalables.

En matière d'évolutions réglementaires et d'augmentation des taux de cotisation, la collectivité devra faire face à une évolution de plus de 3 points des taux de cotisations vieillesse des employeurs fonctionnaire territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. Cette évolution entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et se poursuivra jusqu'en 2028 à raison de plus 3 points chaque année.

Barèmes sociaux	En 2024	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} janvier 2027	1 ^{er} janvier 2025	Statuts concernés
CNRACL Traitement indiciaire	31.65%	34.65%	37.65%	40.65%	43.65%	Fonctionnaires
CNRACL NBI	31.65%	34.65%	37.65%	40.65%	43.65%	Fonctionnaires

🚦 La structuration de la paie

Rubrique de paie	2022	2023	2024	Variation en %
Salaire net avant impôt	32 861 610,19 €	34 199 718,52 €	36 619 143,90 €	7,07%
GIPA	42 861,72 €	35 790,54 €	- €	-100,00%
NBI	169 230,04 €	162 732,50 €	218 420,52 €	34,22%
IFSE	687 322,65 €	1 929 129,35 €	1 915 423,26 €	-0,71%
CIA	369 599,82 €	758 950,60 €	825 745,60 €	8,80%
Salaire brut	40 311 984,95 €	42 205 850,76 €	45 247 746,55 €	7,21%
Charges patronales	11 343 829,74 €	11 907 621,24 €	12 663 798,27 €	6,35%

c. Bilan des actions de formation

actions en direction de ces publics en difficulté sur des emplois dits "tremplins". Elle a tenu ainsi à maintenir les formations d'adaptation au poste notamment en direction du personnel affecté dans les écoles et dans les services techniques opérationnels en accentuant la formation dans le domaine de la prévention et la sécurité (habilitations, PRAP, EPI, CACES, AIPR...).

Catégorie d'agents formés	Nombre d'agents formés au titre de l'année 2024 (*)			Nombre de jours de formation au titre de l'année 2024 (**)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A	11	21	32	40,5	89,5	130
B	24	25	49	131	119	250
C	140	137	277	458	566	1024
Autres contrats : Collaborateurs, PEC, ADRE...	144	411	555	255,5	654	909,5
TOTAL	319	594	913	885	1428,5	2313,5

(*) Agents comptabilisés une seule fois, qu'importe le nombre de formations effectués

(**) Organismes de formation, CNFPT, Formateurs mairie

2023	nombre d'agents*	Pourcentage en nombre d'agents	Nombre de jours	Pourcentage en nombre de jours
Formations internes	456	37%	791	25%
Formations CNFPT	481	40%	1236	39%
Autres organismes	276	23%	1129	36%
TOTAL	1213	100%	3155,5	100%

(*) un agent peut être comptabilisé plusieurs fois s'il a effectué une formation interne, CNFPT ou avec un autre organisme

2024	nombre d'agents*	Pourcentage en nombre d'agents	Nombre de jours	Pourcentage en nombre de jours
Formations internes	362	30%	401	17%
Formations CNFPT	438	36%	1019	44%
Autres organismes	489	40%	893,5	39%
TOTAL	1289	100%	2313,5	100%

(*) un agent peut être comptabilisé plusieurs fois s'il a effectué une formation interne, CNFPT ou avec un autre organisme

En 2024, on observe que si le nombre d'agents formés continue sa progression (+6% par rapport à 2023), le nombre de jours de formation est moins important de 26% par rapport à 2023 compte tenu de la durée plus courte des stages proposés notamment dans le cadre des marchés de formation de la commune pour la formation des contrats PEC. En effet, la collectivité a d'avantage fait appel aux organismes autres que le CNFPT pour la formation de ses agents. Le CNFPT représente malgré tout 44% de la totalité des jours de formation suivis. Le nombre de formations dispensées par nos formateurs internes est également en baisse.

doit se préparer à une baisse conséquente des effectifs PEC pourtant nécessaires au maintien de la qualité de l'offre de services publics.

Dans ce contexte de baisse des emplois aidés, la commune doit faire face à de nouveaux enjeux en 2025 pour lesquels la formation est un levier d'action important :

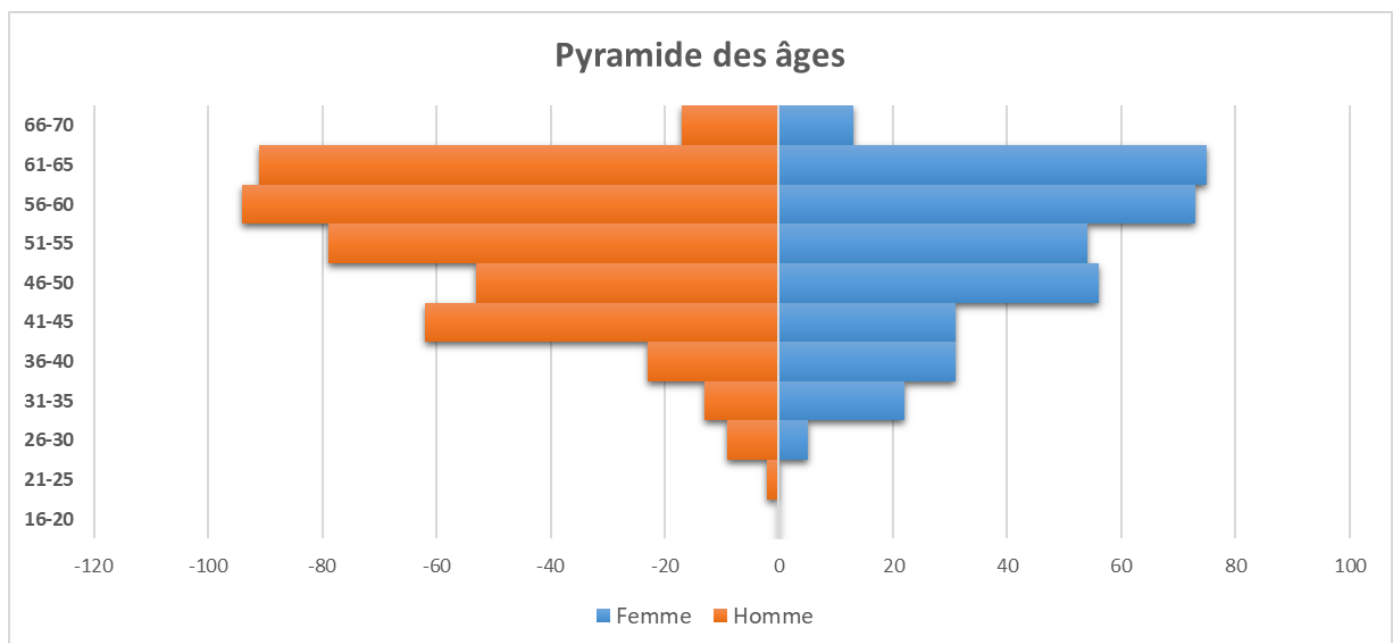
- La mutualisation des moyens humains
- La réorganisation des services en conséquence
- L'accompagnement au changement que cela implique.

Des actions de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux seront également prévues en 2025 en direction du personnel d'encadrement dans le cadre de la convention signée en la matière entre la commune et le Centre de Gestion de La Réunion.

La commune du Tampon et le CCAS du Tampon ont signé en décembre 2024, une convention de partenariat avec la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de La Réunion avec pour objectif l'instauration d'une coopération renforcée au profit des usagers et du personnel. Cette convention implique des actions de formation et de sensibilisation du personnel aux offres de service « employeur » de la CGSS pour mieux accompagner les usagers dans leurs démarches notamment en ligne.

d. Pyramide des âges

Pyramide des âges (effectif permanent)



L'âge moyen des effectifs permanents est de 52 ans (contre 46 ans pour la FPT en France entière en 2021 par exemple). La collectivité compte 496 agents permanents de plus de 50 ans et 196 agents de plus de 60 ans contre 16 agents de moins de 30 ans.

e. Les ressources humaines en 2024

Pour 2025, la gestion des ressources humaines sera principalement orientée vers les actions suivantes :

- Déploiement progressive de la nouvelle organisation des services ;
- Définition d'un plan d'actions internes aux services communaux dans le cadre de la baisse des contrats aidés
- Etude sur la protection sociale complémentaire en matière de santé

2. Le renforcement du socle d'équipements et des moyens

La remise à niveau du socle de base des matériels et moyens nécessaires au fonctionnement communal est un impératif pour que le service rendu au public soit plus qualitatif. Le programme d'outillage des services initié au début de mandature se poursuit en 2025.

a. Le socle informatique

La commune continuera à moderniser les solutions logicielles métiers. Cet enjeu crucial pour la collectivité vise à améliorer l'efficacité des services et la qualité de l'expérience utilisateur. La modernisation permettra d'optimiser les processus et d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Elle poursuivra également le remplacement des postes informatiques devenus obsolètes.

b. Les autres équipements

La collectivité poursuivra son action de modernisation des équipements de la collectivité :

- Le renouvellement de la flotte automobile ;
- Le ré-outillage des services communaux ;
- L'acquisition et le renouvellement du mobilier des services communaux ;
- La dotation en EPI à l'ensemble des services ;
- L'acquisition d'équipements de bureau (destructeurs, ...).

c. Focus sur les archives communales

L'objectif est de poursuivre le traitement des documents dont la date d'utilité administrative est arrivée à son terme.

Le service des archives est un service obligatoire pour lequel les dépenses sont obligatoires également. Il est prévu de doter ce service en 2025 d'un destructeur professionnel, de poursuivre les travaux d'aménagement et l'acquisition de rayonnages. Il est envisagé également de poursuivre en 2025, le traitement des archives et de tendre vers la dématérialisation et l'archivage électronique avec l'acquisition d'un logiciel de gestion.

La phase ultime du plan archives consistera à numériser l'ensemble des documents.

Cette préoccupation majeure met en œuvre diverses stratégies pour améliorer la sûreté des citoyens et réduire le sentiment d'insécurité. Elle comprend :

- L'investissement dans la vidéoprotection pour accroître la sécurité des espaces publics ;
- La sécurisation des accès et des biens communaux.

PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS SECTORIELLES

I. LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

L'année 2024 a été consacrée à réaliser les opérations autorisées en 2023 et pour lesquels les programmations sont inscrites au PPI sur les thématiques suivantes :

- La préservation de la ressource en eau en éco durable en faveur des agriculteurs du territoire ;
- Les aménagements touristiques des Hauts ;
- La modernisation et la sécurisation des voies structurantes.

Des études complémentaires précises ont été réalisées et se sont concrétisées afin de poursuivre le programme face au changement climatique et les nouvelles orientations en faveur de l'environnement et la production EnR.

Les opérations de travaux réalisées en 2024 sont principalement :

- ***L'aménagement de surface du Belvédère de Grand Bassin à Bois court***
 - La finition des travaux de l'aménagement de surfaces.
 - La conception, la fabrication et la pose de la nouvelle horloge hydraulique de Bois Court à Grand Bassin.
 - La végétalisation des abords du rempart.
 - La réparation de la plateforme du monte-charge assurant les services au village.
- ***Aménagement de la première tranche du Parc du volcan***
 - La délivrance de l'autorisation environnementale : arrêté n° 2023-2480/SG/SCOPP/BCPE du 14 novembre 2023 portant autorisation pour l'aménagement d'un parc de loisirs dit « Parc du Volcan ».
 - Consultation et attribution des 8 lots de travaux : terrassement, voirie, réseaux divers, allées, clôtures, jeux...
 - Réalisation de la viabilisation et réalisation des premières clôtures et aires de stationnement y compris végétalisation ...
- **Travaux de préservation de la biodiversité**
 - Achèvement de la route Endémiel.
- ***Réalisation de la retenue collinaire de grande capacité : Piton Sahales***
 - Arrêté préfectoral n° 2023-1860 SG/SCO/PP/BCPE du 4 septembre 2023 portant autorisation environnementale de construction d'une retenue collinaire Piton Sahales.

- Achèvement au 31 décembre 2024, l'ouvrage est prêt à recevoir l'eau brute des crues du Bras de Pontho qui permettra un stockage prévisionnel de plus de 1 milliard de m3 d'eau brute dans les 3 barrages collinaires.

- ***Aménagement des voies structurantes***

- Prolongement du chemin Mussard, et confortement de la route du Volcan,
- Modernisation des chemins des Maraichers, Saint Vincent de Paul, Jules ferry, chemin du Tampon, Leconte Delisle...

Des études complémentaires pour consolider nos orientations et préparer l'avenir :

Thématique eau irrigation

- Des études sur le schéma directeur d'irrigation dans le but d'équilibrer le territoire de la ressource propre en faveur de l'agriculture du secteur Est de la commune.

- **Thématique énergie**

- Réalisation d'un schéma directeur des EnR à l'échelle du territoire qui sera ramifié à un schéma communautaire.
- Etudes du potentiel des STEP (station d'énergie par pompage) sur le territoire à partir des retenues de grandes capacités.

- **Thématique biodiversité**

- Des études complémentaires en faveur de l'environnement : début de l'atlas communal de la biodiversité.

Les orientations 2025 sont adossées à la poursuite de notre développement durable et la dynamisation de notre commune et se répartissent en plusieurs catégories en faveur :

- Du développement de l'agriculture et de l'élevage (1) ;
- De la création et sécurisation de voies structurantes (2) ;
- Du développement touristique et économique du territoire (3) ;
- De la transition énergétique et de notre biodiversité (4).

1. Conforter, améliorer et développer les actions en faveur de l'agriculture et de l'élevage

- **Mise en œuvre du programme des retenues du secteur EST**

En matière de ressource propre durable, la commune poursuivra la mise en œuvre de 6 barrages collinaires de moyenne capacité sur le secteur Est de la commune.

Les travaux se concrétiseront et seront accompagnés des études de conception spécifiques réglementaires, conformément au schéma directeur révisé d'irrigation.

Le but étant d'équilibrer le territoire de la ressource propre en faveur de l'agriculture du secteur Est de la commune.

Ces ouvrages sont en cohérence avec le développement durable car les retenues collinaires

- **Sécurisation des retenues collinaires de grande capacité**

Achèvement et mise en fonctionnement du refoulement de sécurisation des retenues collinaires à partir des délaissés d'eau brute de Bras de la Plaine.

- **Gestion optimisée de l'irrigation d'eau brute**

Un nouvel outil sera mis en œuvre pour les relevés plus aisés et fiables des consommations d'eau brute.

Création d'un système de radio-relève sur les compteurs d'irrigation de l'eau brute des barrages collinaires.

- **Réalisation de chemins d'exploitation**

Poursuivre le désenclavement des exploitations agricoles par un programme de modernisation des dessertes : accès facile et rapide et favorable à l'entretien des terres, à la production et à son écoulement.

Travaux sur les Chemins 50 et Passerines ainsi que des chemins des Pins et Platanes.

2. Améliorer la desserte des quartiers par la modération de la vitesse et la création de voies nouvelles

- Réalisation de la nouvelle voie urbaine entre la tour des Azalées et le 14ème kilomètre via le quartier de la Chatoire.
Modernisation des chemins des Caféiers et des Géraniums.
- Etudes du prolongement de la route des Géraniums jusqu'à la Ligne d'Equerre dans l'objectif de permettre le développement de ce secteur agricole par une voie directe vers le haut du Tampon.
- Abaissement des vitesses sur les voies de liaison en requalifiant le partage des espaces publics.
- Renforcement des aménagements au droit des établissements scolaires en intégrant des zones 30.
- Réalisation des travaux d'effacement des radiers submersibles sur différents secteurs : route des Caféiers et route des Géraniums, chemin Coin Tranquille, impasse des cocotiers, chemin des Nattes...

3. Œuvrer en faveur du développement économique du territoire

La commune attire chaque weekend plus de 30 000 visiteurs, ses paysages et ses sites pittoresques en font toujours un lieu exceptionnel.

Les aménagements s'ouvrent plus aux visiteurs des pays de la zone de l'Océan Indien et également aux européens grâce à l'investissement communal de qualité, pour certains il s'agira de les compléter et d'autres de livrer certaines tranches de travaux en tenant compte des valeurs intrinsèques et naturelles de notre patrimoine végétal :

• **Compléter l'opération d'aménagement de surface du belvédère**

Les travaux d'aménagement de surface et paysagers sont achevés, les plantations des espèces endémiques des hauts donnent au paysage un caractère verdoyant unique plongé vers le rempart du village de Grand Bassin.

Les équipements s'ajouteront à la contemplation et au bien-être :

- La mise en fonctionnement de la nouvelle horloge hydraulique.
- La transformation en verre de la plateforme du point de vue sur le village de Grand Bassin.
- La création de 20 kiosques destinés à la promotion des produits du terroir.

• **Concrétiser les aménagements des sentiers du village de Grand bassin**

Le schéma d'interprétation et de valorisation régional sera mis en pratique pour rendre accessibles les sentiers du village.

Les études de conception définiront les séquences des aménagements ainsi que les caractéristiques des dessertes piétonnes de ce lieu en respectant l'authenticité du site.

• **Parc végétal du volcan**

Il se concrétisera par l'achèvement de **la première tranche** et le lancement de la seconde tranche des travaux du parc des loisirs

- Les aménagements s'étendent sur 23 ha avec une palette végétale, des sentiers d'interprétation et des activités nature.

La finalité de ce projet nature, situé à 1600 mètres d'altitude à Bourg-Murat est d'offrir aux visiteurs :

- Un nouvel espace aménagé pour découvrir ou redécouvrir en famille la beauté des Hauts
- Un espace convivial adapté à l'environnement mêlé à l'esprit du lieu authentique, et sera placé sous le signe de la biodiversité, de la détente, de la contemplation.
- L'aménagement permettra la création d'emplois directs et indirects.

La mise en œuvre de ce projet contribuera au développement stratégique des hauts encore pauvres et à la conservation de la biodiversité du territoire. Le Parc offrira aux visiteurs la fraîcheur du savoir-faire et notre convivialité.

• **Téléphérique du village de Grand Bassin :**

La transformation du monte-charge en téléphérique est un ouvrage qui agira comme un catalyseur de la revoiture du site de Grand Bassin, un voyage court, magique et pittoresque.

Il aura aussi pour vocation la protection du village de Grand bassin et contribuera à la sécurité des randonneurs.

Les études de conception et réglementaires se concrétisent afin d'atteindre une phase d'autorisation du projet ; ce mode de déplacement est destiné au transport touristique exclusivement. La conception pourra être finalisée tout au long de l'année 2025.

• **Aménagement de la route forestière du volcan**

Création d'un parcours de mise en scène à caractère touristique de la voie communale menant au

- **Création d'un parcours de santé de haute altitude**

Sur le pourtour des 55 hectares du parc du volcan, il est projeté une boucle de 5 kms d'itinéraire sur lequel seront mêlés course à pied, promenade et vélos.

Le parcours de haute altitude se combinera avec les activités du parc de loisir.

4. Des projets en faveur du développement durable par la production d'énergie

L'objectif étant la mise en œuvre de projets innovants valorisant les ressources et le potentiel naturel à partir de nos ouvrages et espaces.

D'une manière globale un schéma directeur des énergies est en étude, il déterminera les différents systèmes de production d'énergie :

- Sur l'eau
- Au sol
- Et sur les superstructures...

Ce schéma intégrera les zones d'accélération des énergies renouvelables instituées par l'orientation gouvernementale.

- **Concrétisation en études d'une Station de Transfert d'Energie par Pompage**

Lancement de l'étude de conception.

Il s'agit d'un projet innovant et unique qui permettra le stockage d'énergie électrique jusqu'à 12 MWh par unité.

A partir des retenues collinaires de grande capacité, le concept est de produire par turbinage de l'énergie électrique par des conduites forcées, la topographie de notre territoire est très adaptée à ce dispositif d'avenir.

- **Centrale de production électrique sur plan d'eau des retenues collinaires**

La commune a lancé en 2020 un appel à projet afin de valoriser les surfaces de plan d'eau de deux retenues collinaires de Piton Marcelin et des Herbes Blanches.

- **Herbes Blanches**

Total énergies, lauréat de cet appel à projet, propose l'installation d'une centrale photovoltaïque de 3MWh pour une production de 5000MWh/an sur une surface totale de 2ha.

Il convient de mettre en réalisation ces 2 projets.

- **Piton Sahales**

Lancement de l'appel à projet sur la retenue collinaire de Piton Sahales qui est maintenant achevée.

Des projets en faveur de la Biodiversité :

- **Atlas de la biodiversité**

La commune du Tampon est riche d'une flore indigène.

Fort de ce constat, la commune a été retenue pour l'appel à projet lancé par l'Office Français de la

L'atlas a donc pour objectif de mettre en lumière les enjeux de biodiversité et les continuités écologiques locales de la commune afin de mieux les prendre en compte dans les futurs projets communaux.

La commune se projette comme un pôle de référence sur l'énergie, la biodiversité et les aménagements plein air, cet atlas se finalisera cette année 2025.

- Création des îlots de fraîcheur et végétalisation intense du secteur urbanisé pour lutter contre le bruit et le changement climatique.
- Réduction des surfaces imperméabilisées et intégrer dès maintenant le ZAN.

II. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

1. La dynamique économique : faciliter l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire

Principales réalisations 2024

1/ Participation et suivi de l'organisation de divers événements liés à la formation, l'insertion et l'emploi au sein des entreprises du territoire :

- ***Le 3ème Forum territorialisé de l'action sociale et de l'insertion du Territoire d'Action Sociale (TAS)***, organisé par le Département, en collaboration avec la Commune, la CASUD et France Travail. Ce forum s'est tenu le 29 mai 2024 sur le site de la SIDR des 400. Le public visé concernait les communes de la CASud ; les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion pour se rendre au forum ont pu bénéficier de transports.

Ce troisième forum (deuxième sur la commune du Tampon) a une nouvelle fois été une réussite avec 119 partenaires répartis en 5 villages thématiques :

- Village de l'insertion professionnelle,
- Village de l'insertion sociale,
- Village de la santé et du bien-être,
- Village de la terre à la table,
- Village des caravanes.

Plus de 2 500 visiteurs (dont 29 % inscrits à France Travail) sont venus sur le forum (67 % des visiteurs étaient originaires du Tampon ; 10 % de Saint-Pierre ; 7 % de l'Entre Deux ; 4 % de Saint-Joseph ; 4 % de Saint-Philippe et 8 % d'ailleurs). Ces participants ont notamment pu avoir :

- Une présentation des différents dispositifs d'insertion sociale et d'accompagnement des différents partenaires ;
- La caravane d'accès aux droits et à l'information du Département ;
- Un focus sur des métiers en tension avec la présentation de l'offre de service de France Travail et des entretiens avec des entreprises affiliées aux fédérations FRBTP, du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration. Le Groupe Leclerc, le Service Intérim et la SCOPAD étaient aussi représentés ;
- La découverte de nouveaux outils numériques avec Emergence OI (drone, casques virtuels, robots, imprimantes 3D tissus brodeuse...)

Les informations sur les métiers de services à la personne
des personnes âgées, personnes handicapées ;

- Un atelier de l'Arbre santé autour de l'alimentation, les violences intrafamiliales, les addictions aux écrans, les accidents domestiques, le harcèlement avec le Point info Santé ;
 - L'accès à une insertion professionnelle ou formation par le biais des métiers de l'uniforme (RSMA, armée de l'air, terre, mer, la Police, la légion Etrangère...) ;
 - Les organismes partenaires pour trouver une formation ou un contrat en alternance (CMA, SPL, AFD, XENUS FORMATION, CCI, CAR...) ;
 - Les partenaires de l'insertion par l'activité et des aides à la création et à la reprise d'activité avec les organismes dédiés (Département, CGSS, chambres consulaires) ;
 - Différents ateliers de prévention ;
 - Des ateliers sur l'implication citoyenne et la souveraineté alimentaire pour une agriculture de proximité ;
 - Des conseils pratiques, éco-gestes pour faire des économies au quotidien ;
 - Des ateliers de démonstration et de confection d'objets artisanaux :
 - multiplication de végétaux et atelier de reconnaissance des plantes
 - dégustation des produits de la ferme
 - autour des métiers de l'esthétique
 - découverte couture et menuiserie
 - découvre tout savoir-faire
-
- **La 3ème édition du Forum de la formation en alternance**, organisé par le JIR, en partenariat avec la Commune, s'est tenu le 5 juin 2024 sous le grand chapiteau de la SIDR des 400. Le Forum de l'Alternance a rassemblé plus de 1500 visiteurs et une soixantaine d'exposants pour favoriser les échanges entre l'offre et la demande de formation. Cet événement a permis aux étudiants de trouver leur voie et aux établissements de recruter de nouveaux talents. De nombreuses filières étaient présentes, dans des domaines variés, comme la restauration, le commerce, l'administration, le tourisme, la grande distribution... L'information reçue sur la filière professionnelle envisagée étant précieuse pour les jeunes qui cherchent leur voie, cet événement a connu un franc succès.

 - **La 1ère édition du Village des Droits et des Services**, organisée par la Commune, en partenariat avec le Conseil Départemental, s'est tenue le 29 août 2024 sur le terrain de football de Piton Ravine Blanche, à la Plaine des Cafres. En effet, la Commune est régulièrement sollicitée par divers partenaires institutionnels dotés d'outils de bureaux mobiles, véhicules itinérants, bus, camions, ou autres, qui souhaitent s'installer dans les écarts ou les cités en s'inscrivant dans une démarche du « aller vers ». Tous partagent le même souhait de mutualisation des déplacements vers les populations éloignées et de leur offrir des services de proximité qui facilitent leurs démarches. Ainsi, face à ce constat, la Commune, en partenariat avec le Territoire d'Action Sociale Sud Est du Conseil Départemental, a souhaité la mise en place d'un « Village des Droits et des Services » permettant de mettre en cohérence les différents déplacements des partenaires et permettant ainsi à nos publics communs les plus éloignés des droits d'avoir un accès groupé à toutes les offres de service. Onze bureaux mobiles « caravanes » ont participé. L'offre a été complétée des partenaires institutionnels ne disposant pas de bureaux mobiles mais qui ont toute leur place au sein de ce village (la CGSS, France Travail et la Mission Locale), les services du CCAS et la Maison France Services. Ces partenaires se retrouvant autour des thématiques communes que sont la santé, le social et l'emploi. Plus de 300 personnes étaient présentes sur le premier village des droits et des services du Tampon. Cet événement « Village des Droits et des Services » sera renouvelé une fois par

- **La Journée Pour l'Emploi** organisée par le Pôle Emploi, s'est tenue le 18 septembre 2024 sous le grand chapiteau de la SIDR des 400. L'organisation a été suivie en collaboration avec la Direction de la cohésion sociale. Ce forum a été une réussite avec 4 700 visiteurs sur la matinée qui ont pu découvrir l'offre de service du réseau pour l'emploi de France Travail avec 13 stands, les 38 partenaires institutionnels et la présence de 51 entreprises des secteurs d'activité en tension (BTP, commerce, action sociale, restauration, transport et logistique complétée par 8 agences d'intérim et un village de l'apprentissage.
Lors de cette matinée :
 - Sur le job dating : 73 offres, 113 postes, 950 mises en relation et 98 cv transmis aux employeurs absents.
 - Sur le village de l'alternance : 330 candidatures.

2/ Poursuite de la procédure d'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Extérieure (RLP) pour la ville du Tampon et mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

- **Sur le RLP** : Le Tampon a adopté son Règlement Local de Publicité : une démarche ambitieuse pour préserver son cadre de vie. La commune du Tampon dispose depuis le 31 octobre 2024 de son Règlement Local de Publicité (RLP). Ce règlement vise à adapter le Règlement National de Publicité aux spécificités locales afin de préserver l'image de la commune et la qualité de ses paysages. La démarche a suivi plusieurs étapes clés :
 - 27 février 2021 : Délibération prescrivant l'élaboration d'un RLP et définissant les objectifs.
 - 2022 : Diagnostic des publicités, enseignes et pré enseignes présentes sur le territoire.
 - 29 octobre 2022 : Délibération définissant les modalités de concertation avec le public.
 - 17 mars 2023 : Présentation du diagnostic aux acteurs économiques.
 - 22 mars 2023 : Présentation du diagnostic aux citoyens et aux Personnes Publiques Associées (PPA)
 - 8 septembre 2023 : Réunion publique sur l'avant-projet de RLP.
 - 25 septembre 2023 : Réunion avec les PPA sur l'avant-projet de RLP.
 - 29 juillet 2023 : Délibération concernant le débat sur les orientations générales du projet de RLP.
 - Du 27 mars au 31 octobre 2023 : Concertation publique.
 - 11 avril 2024 : Avis favorable des PPA et de la Commission Départementale de la Nature et des Paysages.
 - 14 mai 2024 : Arrêté soumettant le projet de RLP à enquête publique.
 - Du 4 juin au 4 juillet 2024 : Enquête publique sur le projet de RLP.
 - 30 juillet 2024 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sur le projet.
 - 31 octobre 2024 : Délibération approuvant le RLP de la commune du Tampon, consultable sur le site internet de la ville : <https://www.letampon.fr/rlp>

Ce processus structuré illustre la volonté de la commune d'impliquer l'ensemble des parties prenantes et de garantir une réglementation adaptée à son territoire.

Jusqu'au 31 décembre 2023, l'autorité de police en matière d'affichage relevait du SLO
 2024, la commune a entamé une réflexion sur l'organisation

incluant la formation des agents et le recrutement d'instructeurs pour assurer la mise en œuvre de ce pouvoir de police.

Une procédure administrative, prévue par le Code de l'environnement, permettra d'imposer une astreinte journalière de plus de 240 euros aux exploitants de dispositifs publicitaires ne se conformant pas à la réglementation. Néanmoins, avant d'en arriver à cette sanction, une phase amiable sera initiée, durant laquelle la commune alertera les contrevenants pour leur donner l'opportunité de se mettre en conformité.

Un délai spécifique sera accordé aux exploitants respectant jusqu'alors le Règlement National de Publicité (RNP) : 2 ans pour les publicités et 6 ans pour les enseignes existantes. En revanche, les exploitants déjà en infraction avec le RNP ne bénéficieront d'aucun délai supplémentaire et devront se conformer immédiatement après avoir été informés.

Toute nouvelle installation de publicité, d'enseigne ou de pré enseigne devra désormais faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du service urbanisme de la commune du Tampon.

- **Sur la TLPE** : Un diagnostic du territoire a été réalisé par le cabinet qui nous accompagne. Depuis juin 2023, la Commune s'est mise à jour d'un point de vue réglementaire via une délibération prise au Conseil municipal de juin 2023 qui a institué les nouvelles règles d'application de la TLPE dont le recouvrement est effectif depuis le 1er janvier 2024. La procédure de recouvrement de la TLPE a été lancée en 2024.

3/ Adhésion au dispositif de l'Opération de Revitalisation de Territoire : Diagnostic territorial :

Le dispositif de l'ORT crée de nouveaux droits juridiques aux collectivités leurs permettant de mener à bien le projet de territoire en permettant notamment de :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville ;
- Favoriser la restructuration de l'offre de logements à travers notamment la réhabilitation de l'habitat ;
- Mieux maîtriser le foncier (exemple : droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux d'activité) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (exemple : permis d'aménager multi sites).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORT sur le territoire, la commune du Tampon doit lancer des études dont un diagnostic territorial complet et transversal qui sera nécessaire afin d'identifier le périmètre multi sites de mise en œuvre de la future ORT sur la commune du Tampon, de prévoir les différentes orientations de la Commune et de définir un plan d'actions dans le cadre de l'ORT.

Ce diagnostic comprendra plusieurs volets : habitat ; développement économique, commercial et touristique du territoire ; accessibilité, mobilité, connexions et offre multimodale ; formes urbaines, espaces publics partagés et patrimoine ; accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs.

Compte tenu des nombreuses problématiques transversales inhérentes à ce projet, la commune du Tampon a sollicité l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) via son marché d'ingénierie pour les études de diagnostic territorial et un plan d'actions dans le cadre de l'ORT. En effet, l'ANCT propose aux collectivités un accompagnement renforcé pour les études nécessitant

diagnostic territorial bénéficiant ainsi de compétences d'ingénierie accrues via le marché proposé par l'Agence nationale. Une convention financière a été établie entre l'ANCT et la commune du Tampon afin de fixer le contenu de cet accompagnement et les modalités financières qui en découlent.

La convention a précisé les enjeux financiers et les modalités d'intervention du prestataire. Les missions inhérentes aux objectifs de l'ORT se décomposent en deux phases et ont un coût des études qui s'élève à 79 461 € HT (soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-et-un euros hors taxes). L'aide de l'ANCT sur ce dossier étant de 80%, le reste à charge de la Commune est de 20 % soit 15 892,20 € HT (quinze mille huit cent quatre-vingt-douze euros et vingt centimes hors taxes).

La mission se décompose comme suit :

- Phase 1 : « Diagnostic territorial et définition des orientations stratégiques » : 66 544,50 € HT (soixante-six mille cinq cent quarante-quatre euros et cinquante centimes hors taxes) avec : identification des mutations et évolutions démographiques, sociales et économiques du territoire dans le temps ; réalisation d'un état des lieux avec les enjeux prioritaires et les préconisations d'orientations stratégiques pour le territoire ; analyse des forces, faiblesses et opportunités du territoire ; production de cartographies et photographies associées ;
- Phase 2 : « Plan d'actions ORT » (appui au pilotage de projet) : 12 916,50 € HT (douze mille neuf cent seize euros et cinquante centimes hors taxes).

*4/ Dans le cadre du transfert des compétences des **Zones d'Activités Economiques** de la Loi NOTRE à la CASud pour les ZAE sur la commune du Tampon :*

- **ZAE Les Palmiers à Trois Mares :**

Les parcelles de la tranche 1 (sur 5 ha) ont été livrées et commercialisées. 8 lots ont été attribués sous la formule du bail à construction et 10 en cession directe. Les premiers permis de construire ont été déposés en 2023 et 2024. Certaines entreprises se sont désistées en 2024, ainsi, certains lots sont de nouveau disponibles. Un comité d'agrément est prévu au premier semestre 2025 pour l'attribution des lots à de nouvelles entreprises.

Le permis d'aménager de la tranche 2 est en cours.

- **ZAE du 14ème km** (sur 10 ha, avec une dominante d'activités artisanales) et la **ZAE du 19ème km** (sur 23 ha, avec une dominante agroalimentaire) : les acquisitions foncières sont en cours. Les PA sont en cours de finalisation. Les consultations travaux sont en cours de lancement.

Les zones d'activités étant de la compétence de la CASud, la Commune apporte le foncier nécessaire à la réalisation de ces projets :

- Par délibération n° 3 du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la cession du foncier nécessaire à la réalisation de la ZAE du 19ème à la CASud au prix de 5 284 500 € HT (cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros), soit 85 € HT (conformément à l'avis émis par le pôle d'évaluation domaniale) ;
- Par délibération n° 4 du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé la cession du foncier nécessaire à la réalisation de la ZAE du 14ème à la CASud au

prix de 2 486 000 € HT (deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille euros HT (conformément à l'avis émis par le pôle d'évaluation d'investissement de la Commune de Tampon))

- Par délibération n° 5 du 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé, dans le cadre de la réalisation de la ZAE du 14ème, l'avenant numéro 1 à la convention d'acquisition foncière n°222030 entre l'EPFR et la Commune du Tampon en vue de la désignation de la CASud en tant que repreneur. Cet avenant est rédigé dans le cadre du transfert de la compétence économique à l'EPCI. Il permet de transférer la propriété de parcelles acquises par l'EPFR pour le compte de la Commune dans le cadre de la réalisation de la ZAE du 14ème km. Un remboursement des échéances communales déjà versées par la Commune sera réalisé par la CASud pour un montant total de 558 285 €, soit cinq cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq euros.

Enjeux et actions 2025

1/ Participation et suivi de l'organisation de divers événements liés à la formation, l'insertion et l'emploi au sein des entreprises du territoire :

Maintien de la participation active aux divers événements en faveur de la formation, l'insertion et l'emploi sur le territoire.

2/ Adhésion au dispositif de l'Opération de Revitalisation de Territoire : Diagnostic territorial.

Poursuite du travail engagé avec le bureau d'études. La livraison du diagnostic, des propositions d'orientation stratégiques et du plan d'action est prévue pour le 1er semestre 2025.

3/ Organisation du Forum de la création / reprise d'entreprises à destination des porteurs de projet du Tampon, agrémenté d'un « Concours de l'entrepreneuriat » : action programmée en 2024 mais reportée à mars 2025 avec un focus sur l'entrepreneuriat au féminin.

- Sur le forum : Ce forum permettra de mettre en avant le réseau de partenaires qui accompagnent et/ou financent les créateurs d'entreprises. Action réalisée en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale.
- Sur le concours : Organisé en partenariat avec l'association Initiative Réunion qui intervient sur le territoire, notamment dans les quartiers prioritaires et les écarts dans le cadre du « bus de l'entrepreneuriat » cofinancé par la CASud. Le concours sera accessible aux porteurs de projet du territoire avec une valorisation particulière des porteurs de projet domiciliés dans les quartiers prioritaires de la ville et/ou qui créent leur activité dans l'un des quartiers prioritaires du Tampon et de l'entrepreneuriat au féminin. Action réalisée en partenariat avec la Direction de la Cohésion Sociale

4/ Organisation d'un événement autour du tourisme et des métiers de la filière équine en collaboration avec la Direction de la cohésion sociale

- Sur la partie touristique : Prenant considération de l'attrait touristique indéniable de notre territoire, des grands projets touristiques de la Commune [Parc du Volcan, le site du Belvédère de Grand-Bassin (avec notamment les projets de kiosques, de

téléphérique et de plate-forme de verre), le Parc des Palmiers du Monde (de la nécessité de mettre en place des actions en faveur de de jeunes du territoire, notamment ceux de la Plaine des Cafres, sur les métiers du tourisme et de la volonté de valoriser nos acteurs économiques du secteur du tourisme, nous souhaitons mettre en place un événement permettant de répondre à la fois à la promotion des attraits touristiques du territoire, à la mise en valeur des projets sur la Plaine des Cafres et à l'insertion de nos jeunes.

- Sur la partie filière équine : Nous avons été sollicités par un organisme de formation spécialisée qui souhaite relancer ses campagnes de recrutement à la Réunion (arrêtées depuis la crise sanitaire du Covid) et organiser une campagne de recrutement sur Le Tampon. Etant précisé que les formations proposées déboucheront automatiquement sur des emplois pérennes en France ou à l'international. Le recrutement sera piloté par la Direction Régionale de France Travail, antenne du Tampon. Sur un tel événement, les acteurs locaux de la filière seront associés. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées sur la prise en charge financière des déplacements de nos jeunes par des dispositifs existants.

Afin de mettre ces deux actions en lumière et d'optimiser les moyens mis en œuvre, nous proposons de mutualiser les deux événements (tourisme et recrutement filière équine).

Cet événement, qui se tiendrait sur 4 jours, comprendrait :

- le vendredi : un forum emploi, apprentissage, job dating, sur les métiers du tourisme et de la filière équine avec la présence des institutions, des partenaires et des prestataires ;
- le samedi : mise en place d'un événement porté par l'OTI du Sud ;
- Le samedi et le dimanche : mise en place sur la même logistique d'un marché artisanal, avec les acteurs économiques des secteurs.

5/ Poursuite du suivi de la mise en application du Règlement Local de Publicité Extérieure (RLP) pour la ville du Tampon et de la collecte de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

6/ Pour les zones d'activités sur la commune du Tampon : poursuite du travail partenarial avec la CASud dans le cadre du transfert des compétences des ZAE de la Loi NOTRE. Participation active aux comités et suivi de l'action.

2. Soutenir le développement de l'agriculture

Principales réalisations 2024

1/ Accueil, orientation et accompagnement des exploitants agricoles locaux pour leur participation aux différents marchés et événements organisés liés au secteur d'activité sur le territoire.

2/ Accompagnement des agriculteurs en difficulté ayant subi des pertes agricoles dues au passage du cyclone Belal, de la tempête Candice et des fortes pluies.

198 agriculteurs ont été accompagnés pour le dépôt de leurs dossiers de demande de fonds de secours des outres mer (FSOM) pour les pertes agricoles dues au passage du cyclone Belal, de la tempête Candice et des fortes pluies en janvier 2024.

I/ Mise en place de la charte agricole sur le territoire de la commune du Tampon.

Celle-ci constituera un outil d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet agricole communal qui sera articulé avec des projets urbains, environnementaux et économiques sur le territoire communal, cohérent avec les orientations agricoles régionales, nationales et européennes et partagé par les différents acteurs agricoles et de l'aménagement du territoire. La charte sera cosignée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture de La Réunion et la commune du Tampon.

III. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Planifier un développement équilibré et durable du territoire

Principales réalisations 2024

Le Plan local d'Urbanisme a été adopté lors du Conseil municipal du 8 décembre 2018. L'année 2024 a permis aux services concernés de poursuivre la mise en œuvre de sa bonne application au travers de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, mais également d'explicitier cette nouvelle réglementation, en particulier aux administrés lors de la réception du public et plus généralement à l'ensemble des interlocuteurs des services.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et Résilience) impose d'introduire l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ou ZAN) à horizon 2050 aux stratégies locales d'urbanisme.

Les territoires d'outre-mer, de par leurs spécificités géographiques et d'urbanisation, ne sont pas soumis aux mêmes obligations intermédiaires que l'hexagone de réduction de moitié de la consommation d'espaces d'ici à 2031 mais ils ont néanmoins l'obligation de définir une trajectoire de réduction de la consommation des sols et de lutte contre l'artificialisation des sols en fixant un objectif quantifié de cette réduction.

L'article L. 2231-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi Climat et Résilience, précise que les communes dotées d'un document d'urbanisme, doivent produire un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur leur territoire au cours des années civiles précédentes et au moins une fois tous les trois ans. Le premier rapport local de suivi de l'artificialisation des sols devait être publié trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit en 2024 : ce document réglementaire a ainsi été soumis au débat puis au vote du conseil municipal lors de sa séance du 12 décembre 2024.

Enjeux et actions 2025

1/ Evolution du Plan Local de l'Urbanisme

En bénéficiant depuis fin 2018 d'un retour d'expériences opérationnelles aussi bien sur le plan de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme que sur celui des réalisations sorties de terre, cette première période d'application a mis en lumière la nécessité de re questionner le PLU sur son

stratégiques exprimés dans son Développement Durables (PADD) aux enjeux sociaux, urbains

renforcent ces dernières années, ainsi que sur la forme à lui trouver pour mettre en œuvre le projet communal (règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation, Emplacements Réservés, zonage...).

Face notamment au défi majeur que constitue l'objectif réglementaire à horizon 2050 du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et dans le contexte de la révision du Schéma d'Aménagement Régional initiée en 2023, les évolutions à envisager pour le document d'urbanisme de la commune sont telles que la procédure approuvée par le Conseil Municipal du 12 décembre 2024 est celle de la révision générale qui annule et remplace la procédure de modification de droit commun en cours.

L'année 2025 sera celle de la mise en œuvre de cette révision générale du PLU, avec dès le premier trimestre la consultation des bureaux d'études susceptibles d'accompagner la collectivité dans ce projet, le choix de l'attributaire, puis le lancement des travaux et des consultations des référents communaux concernés à travers la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique, des institutions partenaires (dont les Personnes Publiques Associées), ainsi que celle du public.

2/ Une action foncière encadrée au service d'un aménagement équilibré du territoire communal, des orientations municipales en faveur de la réalisation de projets structurants qui devront répondre à la poursuite des objectifs suivants :

- La structuration et l'équipement des quartiers de la Commune et ses écarts,
- Le développement urbain du Centre-ville et des bourgs (projet de logements et équipements publics, ...)
- L'amélioration et extension des voiries et des réseaux (poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique pour le projet de voie urbaine suite à la délibération du 16 décembre 2023, voies de liaisons...).

2. Le logement : accompagner le développement de l'habitat

Le Tampon connaît au sein du Bassin Sud un développement urbain important ainsi qu'une progression démographique qui se stabilise avec un taux de croissance annuel moyen de +1,2% de 2015 à 2021 (source : INSEE).

Au 1er janvier 2023, la commune compte 32 435 résidences principales, dont 15.81 % sont des logements locatifs sociaux (5129 logements). L'effort de production doit ainsi être soutenu pour répondre à l'obligation de la loi SRU d'atteindre 25% de logements sociaux fixée pour la commune du Tampon.

C'est dans ce cadre que la commune poursuit une politique dynamique de l'habitat à travers plusieurs leviers :

- La constitution de réserves foncières permettant de faciliter la construction de logements sociaux, en faveur de l'ensemble des publics (social, intermédiaire, étudiants, personnes âgées...). Au-delà de l'exercice de son droit de préemption pour

assurer une maîtrise du foncier destiné à des opérations
établit également des conventions de portage foncier

- La collectivité apporte sa garantie pour les emprunts des bailleurs auprès notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- En ce contexte de crise sanitaire et économique, la collectivité apporte exceptionnellement un soutien financier afin de compenser les déficits pour des opérations déjà programmées voire en chantier.

L'objectif de la collectivité est la réalisation de 3 000 logements entre 2020 et 2026, dont 1 000 logements à destination des personnes âgées et 600 pour les étudiants.

La mise en œuvre de ces objectifs ambitieux implique d'un côté un accompagnement des opérateurs, que ce soit pour des réalisations en direct ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement), et ceci dès la phase de prospection foncière jusqu'à la livraison des opérations et d'un autre côté une réflexion quant à l'aménagement et la structuration de la ville et des quartiers : trame viaire, équipements scolaires, sportifs, médicaux, aires de jeux, parcs, locaux d'activités en pied d'immeuble le long des axes stratégiques pour y implanter commerces et services de proximité...

Principales réalisations 2024

En 2024, le Tampon comptait 273 logements sociaux supplémentaires par rapport à 2023 :

- La SHLMR a livré en mars les résidences « Ah Fa » (24 LLS) et « Jack Gence » (31 PLS) boulevard Général de Gaulle puis en octobre la résidence « Issop Simjee » (25 LLS / 5 PLS) dans le bas de la rue Fréjaville;
- La SODEGIS a livré en juillet la résidence « Jamy Hoarau » (21 LLS / 11 LLTS) rue Eucher Pothin (12ème KM) et la résidence « Goulam Gangate » (78 PLS) boulevard Général de Gaulle, puis en août la résidence « Frantz Sanassamy » au 23ème KM composée de 53 LLS et 25 LLTS ;

La Commune favorise par ailleurs la production de logements sociaux en se portant garante des prêts contractés par les bailleurs auprès de la CDC.

En 2024, elle a ainsi accordé sa garantie d'emprunt pour 10 opérations (Jardins Partagés (bâtiments A-B-G-C) / Prairie de Bérive pour la SODEGIS, Georges Aimé pour la SIDR, Elvire pour la SHLMR et une opération d'acquisition-amélioration portant sur 4 immeubles pour la SEMADER) à hauteur de 36,7 Millions d'Euros.

Enjeux et actions 2025

Ce ne sont pas moins de **11 opérations** pour la réalisation de **1207 logements** (dont **248 destinés aux personnes retraitées et 215 aux étudiants et jeunes actifs**) qui sont en chantier au 1er janvier 2025 :

SODEGIS	Christian Courtois (ex-Ikaria)	56	20 LLS / 36 LLTS	Centre-ville – 327 rue Hubert Delisle (face à Bruno Vidéo)
SODEGIS	Julicia Nassibou (ex-	373	139 LLS / 58 LLTS (dont 48 RPA) / 73	Centre-ville – 157 avenue président Chirac

SOEGIS	Gorbatchev	31	31 PLS	Centre-Ville – rue Gorbatchev X rue Général Bigeard
SEMADER	Quartz	150	57 LLTS / 42 PLS / 51 LLI)	Centre-ville – rue Gorbatchev X rue Hubert Delisle
PRIVE	Mémona	32	21 LLS / 11 LLTS	12ème – 63 chemin Eucher Pothin
SIDR	Père Colette (ex- la Case)	202	60 LLTS (dont 44 RPA) / 48 PLS / 49 LLS	Trois Mares – rue Montaigne X RD3
SEMAC	Sonate	120	56 LLS (RPA) / 64 PLS	Centre-ville/10ème – RN3 (Terrains SITA)
SHLMR	Morane	76	30 LLS / 46 PLS (Etudiants)	Centre-ville – en contrebas du lycée Roland Garros (parking Maboulette)
SEMAC	Emergence	78	43 LLS (RPA) / 35 PLS	Centre-ville – rue Hubert Delisle, derrière ancienne librairie Colombe
SHLMR	Aldebaran	28	28 LLTS	Trois Mares – avenue Président Chirac
SEMAC	Lacouture	61	28 LLS / 33 LLTS	14ème KM - chemin Mazeau partie haute

Ainsi, sur ces 11 opérations, 6 devraient être livrées en 2025, ce qui correspond à 651 nouveaux logements.

Dans un souci de structurer et de dynamiser les quartiers, une partie de ces futures résidences comporte des locaux d'activités en pied d'immeuble afin d'y implanter commerces et services de proximité.

Ces nouveaux logements permettent de proposer aux Tamponnais des logements adaptés à leurs besoins en matière de typologie et de ressources afin d'améliorer leur cadre de vie.

Par ailleurs, la Commune, la CASud et l'Etat se mobilisent de manière partenariale à travers le Contrat de Mixité Sociale qui sera signé en 2025 et qui fixe les modalités d'atteinte de l'objectif SRU en termes de production de logements pour la période triennale 2026-2028.

Enfin, la commune poursuit son accompagnement des bailleurs et promoteurs afin d'aboutir à des opérations qui correspondent aux ambitions de développement du Tampon : une grande qualité architecturale des résidences, une bonne qualité fonctionnelle des logements, une dynamisation des quartiers par des commerces et services de proximité, la structuration des quartiers par des équipements (aires de jeux, jardins, établissements scolaires et pour la petite enfance...) et par la

IV. L'ENVIRONNEMENT, LE DEVELOPPEMENT DURABLE, LA QUALITE DE VIE

La ville du Tampon est reconnue comme la ville verte et fleurie par excellence. Cette perception est enrichie par la poursuite des actions communales en faveur de la biodiversité et renforcée par la lutte contre les espèces invasives.

Principales réalisations en 2024

1/ Création d'une voie verte le long du CD3.

2/ Poursuite du développement de la production de palmiers destinés à la plantation aux abords des routes.

3/ Poursuite du projet de la route « mellifère - Endémiel ». La ville du Tampon a été désignée « Site Pilote pour la reconquête de la Biodiversité », et a obtenu une subvention exceptionnelle de l'état pour la mise en œuvre de ce projet, une première pour La Réunion et au niveau national. Ce projet a obtenu en 2019, deux prix nationaux : 2ème prix « Fier de ma commune » dans la Catégorie « Environnement » et 1er prix « Les Outre-mer Durables ».

4/ Réhabilitation de 3 anciennes décharges : études de diagnostic et sondages, phasage de concertation avec les services de l'état, pour la programmation des dossiers DCE.
(Subvention en cours par l'ADEME pour la résorption des décharges littorales pour le site de la Bergerie).

5/ Renforcement du niveau de propreté urbaine et protection de l'environnement notamment, par la mécanisation du nettoyage et le désherbage manuel.

6/ Plantation de palmiers sur tous les axes majeurs de la Commune et suppression des dépôts sauvages par un programme de végétalisation des points noirs paysagers.

7/ Plantation de rosiers dans les hauts pour la sauvegarde des espèces.

8/ Acquisition de 10 véhicules électriques de type GOUPIL G4 pour l'entretien des Parcs et jardins

Enjeux et actions 2025

1/ Belvédère de Grand-Bassin : après son aménagement, la municipalité améliorera la biodiversité du site par la plantation de plantes endémiques.

2/ Réalisation de la « Route des abeilles : Endémiel » sur le territoire communal par la plantation d'espèces mellifères sur un linéaire de 36 km.

3/ Ouverture de l'extension du Parc des palmiers, avec la mise en place d'un système innovant intégré par Wi FI innovant permettant d'avoir accès à des informations sur la consommation d'eau.

4/ Poursuite du développement de la production de palmiers, de plantes endémiques et mellifères.

5/ Poursuite du renforcement du niveau de propreté urbaine et mécanisation du nettoyage.

6/ Poursuite de la réhabilitation des 3 décharges.

7/ Mise en œuvre des mesures compensatoires de la retenue collinaire Piton Marcelin (production d'espèces indigènes et endémiques, lutte contre les espèces invasives et plantation des espèces produites sur les parcelles identifiées).

8/ Sensibilisation de la population et des scolaires sur l'importance de préserver son environnement (biodiversité, lutte contre le gaspillage alimentaire, tri et réduction des déchets, mise en œuvre de l'hôtel à insectes et de nichoirs d'oiseaux).

9/ Mise en place d'un dispositif de gestion centralisée pour économie d'eau.

10/ Contrat de convergence et de transformation 2024-2027.

11) Reconquête des Espaces Verts par la Valorisation des Espèces Endémiques - Délaissés RN3 ».

12/ Prolongement de la voie verte chemin François Hibon embranchement RD 27 CD3 rue Charles Baudelaire ; opération financée à hauteur de 74% avec le Département.

13/ Mise en place de 82 cendriers collectifs suite à la convention avec l'éco organisme ALCOME.

14/ Acquisition d'une auto-balayeuse pour le nettoyage et propreté des espaces publics

V. L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL

1. La voirie

Principales réalisations en 2024

La direction voirie et réseaux a poursuivi ses interventions allant de l'**entretien de voiries (réfections de chaussée) à des projets d'aménagement** plus complexes de modernisation de voiries. Elle a également poursuivi des **études** majeures d'aménagement de voies structurantes comme la création de la voie de jonction entre le chemin Henri Cabeu et Ligne d'Equerre.

Après la **modernisation de tout l'éclairage public routier**, la commune a entrepris les études de modernisation de son plus grand complexe sportif (stade Klébert Picard) en vue de poursuivre son action de réduction de sa consommation énergétique et ainsi contribuer à atténuer son impact sur le changement climatique.

Les différentes interventions voiries :

- **Modernisation de voiries** : Aménagement complet de voirie (Création de réseaux d'eaux pluviales, aménagement de trottoir et/ou de bordures, parking, reprise de l'enrobé, éclairage public...) : *livraison du chemin Fidelio Robert, de la rue Gorbatchev, de l'avenue Michel Debré, Rue Saint Vincent de Paul.*
- **Réfection en enrobé** : Reprise des couches d'enrobé des voiries incluant la signalisation (remise à neuf) : *plus de 26 km de réfections réalisés.*

Réfection en enrobé	Longueur (mL)
RUE MARTINEL LASSAYS	455
CHEMIN PIERRE PICARD	180
CHEMIN PITON HYACINTHE	460
CHEMIN PITON BLEU	290
CHEMIN CABEU	1280
CHEMIN GRANDE FERME	1500
RUE DE L'EGLISE	400
RUE DACHERY	2300
CHEMIN DASSY P.HAUTE	1100
CHEMIN KERVEGUEN	165
CHEMIN DE L'ADIEU	705
RUE DU GENERAL DE GAULLE	177
CHEMIN DES MARAICHERS	962
RUE MARCEL PAGNOL	381
CHEMIN PELLIER	1000

Réfection en enrobé	Longueur (mL)
CHEMIN LEROY	1150
CHEMIN POIVRE	2360
CHEMIN ALBERT HIBON	1150
CHEMIN MONDON	1130
RUE KERVEGUEN	362
CHEMIN JEAN BAPTISTE HUET	450
ROUTE DU VOLCAN	2500
CHEMIN FRAPPIER DE MONT BENOIT	1710
LIAISON MUSSARD	400
RUE ALFRED PICARD	550
RUE DU PÈRE HAUCK	373
CHEMIN BARBOT	270
CHEMIN DE LA BERGERIE	1150
CHEMIN PELLIER	800

- **Réfections de voiries en tri couche** : travaux d'entretien avec la reprise de la voirie en bitume. Certaines opérations comportent aussi l'aménagement de bordures en régie,
- **Études pour des ouvrages de franchissement de radiers** : études achevées sur les 9 radiers du secteur Coin Tranquille, demande de subvention FEDER engagée et lancement de la consultation pour les travaux,
- **Études pour la modernisation et la création de voiries** :
 - Modernisation du chemin Armanette avec quai bus, dépose minute, ouvrage d'art,
 - Modernisation de voirie et réseaux d'eaux pluviales du secteur la Pointe,
 - Création la voie de jonction de ligne d'Equerre,
 - Modernisation du chemin des Géranius avec ouvrages de franchissement de radiers
- **Petits travaux de maintenance** : travaux divers (reprise réseaux, trottoir, parking, accès...)
- **Pose de ralentisseurs et déploiement de la signalisation horizontale et verticale.**

L'Éclairage public :

- **Routier** : en attendant la mise en service de la télégestion, le renouvellement des luminaires de l'ensemble du territoire tamponnais (4594 points) a permis en 2024 une baisse de la consommation de 70%.
- **Équipement public sportif** : le diagnostic pour le complexe sportif Klébert Picard a été livré.

- Lancement du plan de prévention bruit dans l'environnement
- Contrôle de tous les hydrants de la collectivité (Défense incendie)

Enjeux et actions 2025

L'année 2025 verra initier les travaux **de modernisation de voiries** telles que la rue Paul Hermann, le chemin Armanette, chemin Notre Dame de la Salette... L'**entretien du réseau routier** se poursuivra au travers d'opérations de mise en œuvre d'enrobé ou de réfection en bitume. Les grandes études engagées en 2024 se poursuivront en 2025 (Ligne d'Equerre, Géranium, secteur la Pointe...) et de nouvelles études seront menées en parallèle pour préparer les grands projets à venir, en particulier l'aménagement du chemin des Caféiers ou bien encore la jonction pour la crèche de Trois Mares. **10 nouveaux franchissements de radiers** entreront en phase travaux cette année.

La commune lancera le diagnostic de l'éclairage public sportif et continuera à intégrer des éclairages modernes et adaptés sur les nouveaux projets de modernisation de voiries.

Sur le plan logistique, la flotte de véhicules électriques sera étendue en 2025 avec la mise en service des premières bornes de recharges.

Grands travaux d'aménagement de voiries :

- **Rue Paul Herman** (modernisation de voirie avec création de piste cyclable : 1 km - subvention FEDER possible),
- **Chemin Armanette** (modernisation de voirie : 2,7 km - subvention PDT sollicitée),
- **Rue d'Italie** (modernisation de voirie avec création de piste cyclable : 0,7 km - subvention FEDER sollicitée),
- **Chemin Notre Dame de la Salette** (réseau d'eaux pluviales : 1,1 km),
- Les **9 nouveaux franchissements de radiers sur le secteur "Coin Tranquille"** (subvention FEDER 85% demandé) et 2 sur le **secteur Petit Tampon**.

Ouvrage de franchissement de radiers

COIN TRANQUILLE	Chemin Philidor Techer (x2)	Ravine Blanche
	Chemin Anthony Payet (x1)	
	Chemin du Coin Tranquille(x1)	Ravine Bras Creux
	Chemin Philidor Techer (x3)	
	Chemin Philidor Techer (x1)	Ravine Don Juan
	Chemin du Coin Tranquille (x1)	Ravine Grise
PETIT TAMPON	Impasse Cocotier (x2)	affluent secondaire de la Rivière d'Abord

Les Grandes études d'aménagement de voiries :

Etudes PROJETS
Création de la JONCTION LIGNE D'EQUERRE – H. CABEU
Modernisation du chemin des GERANIUMS (DONT RADIERS et réseau d'eaux pluviales)
Modernisation du chemin CAFEIERS (dont réseau d'eaux pluviales)
Modernisation des voiries du SECTEUR DE LA POINTE (dont réseau d'eaux pluviales)
Modernisation de la RUE DU COLLEGE (dont pistes cyclables)
Création de la nouvelle jonction RUE DE L'ECOLE DE BERIVE (dont réseau d'eaux pluviales)
Modernisation de la RUE VALLON HOARAU (dont réseau d'eaux pluviales)
Création de la nouvelle jonction pour la desserte de la crèche de Trois Mares (dont réseau d'eaux pluviales)

- La modernisation de l'**éclairage du complexe sportif Klébert Picard** (subvention FEDER 85% possible),
- Abaissement pour tous les luminaires du domaine public routier (objectifs de 90% d'économie d'énergie par rapport à 2023),
- Lancement et livrable du diagnostic de l'éclairage des équipements publics sportifs.

Divers :

- Réalisation des paddle et beach tennis du TCMT,
- Adoption du plan de prévention bruit dans l'environnement,
- Lancement du bilan des émissions de gaz à effet de serre,
- Étude de trafic sur le centre-ville,
- Lancement du schéma directeur vélo (étude préliminaire),
- Arrêté des états de tous les hydrants de la collectivité (Défense incendie).

2. Le funéraire

- *Extension du cimetière de la Plaine des Cafres*

Les travaux ont pris du retard en raison de difficultés d'ordres technique et décisionnel. Toutefois, compte tenu des enjeux, la collectivité entend tout mettre en œuvre aux fins de livrer l'opération avant la fin de l'année 2025.

- *Travaux de mise en conformité des chapelles ardentes*

La chapelle ardente du Tampon a été mise en conformité afin d'accueillir une maison de veillées (chambres funéraires) permettant d'accueillir des corps à visage découvert. Une tarification des prestations a été fixée par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2024.

Des travaux identiques seront menés sur la chapelle ardente de la Plaine des Cafres pour répondre au même objectif.

3. La qualité de vie et l'amélioration du cadre de vie

La Ville du Tampon continuera comme chaque année à assurer ses missions d'entretien des équipements communaux. Elle s'engagera dans la poursuite des travaux, des rénovations et des projets neufs initiés les années précédentes. Parmi les opérations significatives de l'exercice 2025 figurent :

- **L'éducation, la culture, social**

Dans le secteur de l'éducation, la culture et le secteur du social, les équipements demeurent structurants et participent à la qualité de vie sur le territoire communal. Dans la perspective de maintenir cette richesse, la collectivité continue à en faire sa priorité par :

- Création de deux salles de classes supplémentaires et d'un préau sur l'école Just sauveur,

Remise à niveau des blocs sanitaires dans les écoles, ainsi que la mise en œuvre de SAS aux entrées d'écoles (première expérimentation à l'école élémentaire Jules Ferry)

- La poursuite des études pour la réalisation d'une cuisine centrale au 27km à Bourg Murat, projet pour lequel la ville a obtenu une subvention « fonds friches »,
- La transformation de logements de fonction en salles de classes sur le site du groupe scolaire Louis Clerc Fontaine,
- La mise aux normes / réhabilitation / entretien des différentes écoles et restaurations scolaires : étanchéité, peinture, clôture, sécurité incendie, électricité,
- Remplacement des sols souples dans les cours,
- Remplacement des plafonds des préaux,
- Magasin central du 12e km : travaux de mise en conformité indispensables dans le respect de la réglementation sanitaire,
- Installation de toile d'ombrage dans les écoles : l'ensoleillement est néfaste pour la santé et il convient de protéger les enfants,
- La poursuite des travaux de construction des crèches sur le territoire :
 - Crèche de la Plaine des Cafres avec une fin des travaux prévisionnels au 2eme semestre, pour une mise en service au 2ème semestre 2025,
 - Crèche de Trois Mares avec une fin des travaux prévisionnels au 2eme semestre, pour une mise en service au 2ème semestre 2025.

• Les équipements sportifs, les salles d'animations / Grand Chapiteau

1/ Equipements sportifs : la collectivité poursuivra en 2025 ses projets de réhabilitation de ses équipements sportifs avec :

- La poursuite des études pour la construction de tribunes sur les terrains de football (2ème tranche),
- La poursuite des études pour la construction de structures couvertes sur des plateaux noirs, assurant ainsi une répartition équilibrée sur le territoire,
- La sécurisation de la MJC (protection climatisation, ouverture et réfection de l'étanchéité).

2/ Réhabilitation des aires de jeux, et poursuite de la réalisation des aires de jeux sur le territoire,

3/ Poursuite du programme de mise en œuvre d'équipements de proximité, aires de jeux sur les secteurs suivants (Coin Tranquille / Petite Ferme / Grande Ferme / Dassy / La Pointe / Ligne d'équerre,

4/ Mise en œuvre d'un PUMPTRACK sur le Parc des Palmiers du Monde, en complément des équipements déjà réalisés,

5/ Réhabilitation complète de la salle des fêtes de Piton Hyacinthe, de la salle des fêtes du camp de vacances de l'Etang Salé, et de la salle des fêtes de la Grande Ferme.

6/ Poursuite de la réhabilitation du Gymnase William Hoarau (plafond, vestiaires et sanitaires)

7/ Finition des travaux de couvertures de plateaux noirs polyvalents (sols, grillages et filets pare-ballons)

8/ Lancement des études pour la réhabilitation des deux piscines municipales

9/ Réhabilitation du gymnase Paul GERVAIS (14ème Km) et du sol de l'espace basket-ball du 10ème Km

10/ Poursuite de l'opération de remplacement des grillages abîmés des sites et complexes sportifs

11/ Éclairage des sites sportifs (pannes récurrentes et équipements obsolètes) : audit du parc existant

La volonté de la municipalité se traduit aussi par la conservation de certains édifices qui constituent son histoire et son patrimoine mais également par la création de bâtiments répondant à sa volonté de développement. Cela se traduit par :

- 1/ Poursuite des travaux d'accessibilité suivant l'Ad'Ap approuvé par le préfet le 10/12/2015, mise en œuvre sur l'ensemble des bâtiments communaux,
- 2/ La poursuite des études de mise en accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité de la ville du Tampon pour les écoles Bras de Pontho, Elémentaire du 12ème km, de Pont d'Yves, et primaire Piton Hyacinthe pénalisées en termes d'accessibilité aux PMR,
- 3/ Aménagement de locaux existants pour une gendarmerie à Bras Creux,
- 4/ Mise en œuvre des "fêtes" et diverses animations en collaboration avec le service animation,
- 5/ Désamiantage des bâtiments en vue de travaux ou de démolition.

VI. L'ENFANCE/ LA JEUNESSE / L'EDUCATION

La commune aura pour objectif en 2025 de continuer d'améliorer le confort et la sécurité des élèves, du corps enseignant et du personnel communal.

Principales réalisations 2024

Confort des élèves

- Acquisition de mobiliers scolaires en remplacement de mobiliers vétustes ainsi que du mobilier spécifique pour les élèves porteurs de handicap,
- Poursuite des projets suivis par la DMBC : rideaux ignifugés, préaux insonorisés, climatisation en partie basse, structure couverte des plateaux sportifs jouxtant les écoles et rénovation des sols souples.
- Soutien des projets NEFLE (Notre Ecole Faisons Là Ensemble) : traçage de jeux de cour de type marelle, ...
- Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches : mesures et surveillance
- SMA : au cours de l'année 2024, le service minimum d'accueil a été assuré lors de 9 mouvements de grève suivis par 302 enseignants. Au total, 1085 élèves ont été pris en charge par 126 agents des écoles.

Le numérique

- Acquisition d'ENI en remplacement des TNI (de grande section au cours moyen en fonction des ouvertures de classe de la carte scolaire 2024/2025),
- Mise en œuvre de l'environnement numérique de travail ONE en lien avec la direction informatique Cet espace ou environnement numérique de travail, accessible par internet, permet aux élèves, aux parents et aux personnels enseignants et non enseignants, d'avoir accès à des services numériques et des informations : les horaires et les emplois du temps, la restauration, les dates de conseil de classe.

L'ENT permet de mieux communiquer avec l'école et les parents en :

- Informant les familles sur les documents à transmettre

- activités périscolaires,
- Affichant les menus de la cantine,
- Présentant l'offre des centres d'accueil et de loisirs,
- Publiant des actualités concernant la commune, l'école.

C'est un outil d'échange entre enseignant et parents (note, devoir, ...) et d'information entre la collectivité et les parents (qui peut-être dans un seul sens de communication).

- Déploiement des téléphones sans fil permettant au directeur de l'école de répondre aux appels quel que soit le lieu où il se trouve dans l'école.

- Mise en fonction des caméras de surveillance dans les écoles hors temps scolaire.

- Le déploiement d'infrastructures (réseau informatique dans les classes, haut débit).

Activités périscolaires

Activité pendant les vacances scolaires

Durant les périodes de vacances scolaires, se sont tenus dans les écoles :

- Les centres aérés et sports vacances en janvier et juillet
- Les vacances apprenantes (école ouverte, stage de remise à niveau, ...) en août,

Cité éducative

Le conseil municipal a approuvé par délibération n°02-20220730 du 30 juillet 2022 l'engagement de la commune dans le dispositif de la cité éducative. Cette labellisation vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants, jeunes, de la naissance à 256 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans les quatre quartiers prioritaires de la ville : Trois Mares, Araucarias, centre-ville et la Chatoire.

Dans le cadre des thématiques « prévention/santé/sport » et « ambition scolaire et insertion », des activités ont été mises en place en faveur des élèves, collégiens, lycéens sur le temps périscolaire.

La restauration scolaire

Convention de Partenariat VIANDE PEI

Les objectifs fixés dans la convention de Partenariat VIANDE PEI signée le 05/03/2019, avec les filières interprofessionnelles animales (ARIBEV et l'ARIV) soulignant la volonté de valoriser et de développer la consommation de viande locale, ont été atteints en 2024.

Les filières locales « viandes fraîches », de volaille (Arrêté du 18/11/2021), de porc (Arrêté du 01/08/2022) et de lapin (Arrêté du 04/05/2023) ont obtenu le symbole graphique RUP (Région Ultrapériphérique) pour une durée de 5 ans. Cela signifie qu'ils sont reconnus et classifiés dans la catégorie de « produits durables et de qualité » imposés par la Loi EGALIM.

faire les démarches pour l'obtention du symbole.

Agréments sanitaires / PMS

- Maintien obligatoire des agréments sanitaires obtenus pour les cuisines centrales Aristide Briand et 14ème km élémentaire.

- Dépôt des dossiers de demande d'agrément sanitaire pour les unités de production Edgard Avril et Jules Ferry. Des travaux d'envergure de mise aux normes ont été engagés.

Réussite éducative

Classe Passerelle :

- Ateliers menés pour l'axe parentalité sur la communication bienveillante, la diététique, le théâtre, le loisir créatif et ludique, la réflexologie, la gestion du non, le cadre et les limites à poser au sein de la famille, la sensibilisation au risque écran, l'acquisition de la propreté chez l'enfant, l'importance du sommeil, l'allaitement en collaboration avec l'association AREAM...
- Séjour vacances au Village Corail financé par la CAF et qui a permis à certaines familles d'avoir pour la première fois des vacances en famille et de découvrir la mer.
- Participation à deux rencontres interprofessionnelles Classe Passerelle et échanges sur faire la classe dehors, le développement moteur au cycle 1, des ateliers : « raconte-moi une histoire » et « sensoriel ».
- Dans le cadre du projet de classe, organisation de sorties scolaires à la forêt des Tamar'Hauts, et aux jeux d'eau à Saint Pierre.
- Sensibilisation sur risque soleil avec l'association MISOLRÉ, découverte et apprentissage de la nage à la piscine de Trois Mares (agrément piscine délivré après test à plusieurs parents).
- Restitution à l'auditorium de la médiathèque d'une pièce de théâtre jouée par les parents des classes passerelles aux enfants et aux partenaires du dispositif.
- Cafés des parents pour les parents du pôle des moins de quatre ans.
- Travail sur le projet de fonctionnement de la Classe Passerelle à l'école Charles Isautier.
- Mise en œuvre du projet autour de la plantation de plantes aromatiques et son utilisation dans des ateliers cuisines, financé par la Cité Educative.
- Édition du nouveau livret d'accueil 2024-2025.
- Réalisation de flyers pour inviter les parents du pôle des moins de quatre ans.
- Formation des EJE, des ASEM et des responsables sur le harcèlement scolaire.
- Organisation de rencontres sur la ludothèque de la PDC avec les familles de la classe passerelle Edgard Avril.
- Acquisition de mobilier scolaire adapté et de fournitures.
- Coordination de comité technique et de pilotage du dispositif.

CLEA (Contrat Local Education Artistique) :

- Planification et coordination de l'action « Endémiel » avec de nouvelles écoles : installation des hôtels à insectes sur 8 autres écoles.



- Sensibilisation sur la biodiversité par le responsable du parc de palmiers, visite du site
- Intervention d'un conteur et ateliers créatifs autour de ce thème
- Plusieurs actions organisées et financées par la collectivité et en co-partenariat avec la DAAC et la DAC Réunion. Celles-ci ont été présentées, sélectionnées et validées pour les écoles des deux circonscriptions.
- Coordination du comité technique et de pilotage du CLEA pour les actions à venir pour l'année scolaire 2024/2025.

ACTIVITES SCOLAIRES :

- Travail partenarial sur la création d'une application réunissant l'ensemble des dispositifs existants pour les familles.
- Travail collaboratif sur le réagencement d'espaces de classe sur l'élémentaire Charles Isautier.
- Recherche etancements de nouveaux marchés pour les ateliers parentalité des Classes Passerelles.
- Travail sur la présentation d'un projet de création d'un pôle de réussite éducative réunissant les compétences des EJE des Classes Passerelles, l'équipe du PRE et certains membres de la Cité éducative afin d'agir au plus près des besoins recensés des familles.
- Travail pluridisciplinaire sur le dispatching des bus scolaires pour l'année scolaire 2024/2025 avec l'éducation nationale, la CASUD et la collectivité.
- Travail collaboratif sur un des thèmes que la Cité Educative va développer sur les trois prochaines années comme la lutte contre le pré décrochage scolaire, la nutrition/santé etc.
- Mise à jour de la charte ASEM et création d'un module de formation sur le rôle et les missions de l'ASEM en concertation avec les responsables de secteur.
- Travail sur le recensement et le financement des besoins en chaise ergonomique pour les ASEM (amélioration des conditions de travail).
- Développement de compétences dans la passation des marchés publics.
- Recensement des demandes NEFLE, recherche de la faisabilité avec les services concernés et présentation des actions au Maire pour validation ou pas de celles-ci.
- Recherche de financements et planification des actions NEFLE validées par l'autorité.
- Coordination de visites de site où il y a des salles RASED afin d'étudier la réhabilitation de ces salles avec l'inspecteur et l'élue aux affaires scolaires.
- Recyclage des formations sauveteur secouriste du travail des agents dans les écoles.
- Acquisition de lave-linges pour les maternelles et les primaires.

Enjeux et actions 2025

Ecoles

- Campagne des inscriptions scolaires 2025/2026 en ligne. Logiciel opérationnel.
- Primaire Just Sauveur : au vu des effectifs élevés (+500 élèves), il convient de la redécouper en une école maternelle et une école élémentaire. Actuellement les entités se distinguent de par l'existence d'une clôture de séparation et de deux portails d'entrée distincts. Toutefois des travaux sont nécessaires et impératifs pour accueillir un bureau de direction au niveau de la maternelle et permettre le redécoupage.

Maternelle SIDR 400 : effectif des élèves sous dimensionnés par rapport à la SLO
d'accueil de l'élémentaire Louis Clerc Fontaine. Il faut de

l'optimisation et l'agrandissement de cette maternelle en fonction de la voie urbaine (rue de Paris – Place de la Libération). Dans l'attente, positionnement de plots rétractables pour sécuriser l'entrée de l'école donnant directement sur la voie publique.

- Maternelle et élémentaire du 17e km : agrandissement de la cour vers l'arrière et réflexion sur une nouvelle entité ? sur autre foncier ?
- Primaires Ligne d'Equerre et Jean Albany à Grand Tampon : recherche de foncier pour des opérations de logements sociaux afin de garantir les effectifs élèves de ces écoles situées en partie haute de Bérive.
- Groupe scolaire Isautier/Trois Mares : dans le cadre des opérations des 5000 logements en 2025, il est impératif de construire un nouveau groupe scolaire d'une capacité de 200 maternelles et de 300 élémentaires avec des aménagements sportifs, une classe passerelle aux alentours de l'avenue Chirac. La cartographie est en cours.
- Garderie du soir : réflexion à mener sur la faisabilité d'une garderie du soir gratuite de 16h à 17h, en tenant compte des associations existantes proposant une prestation payante.
- Classes ULIS : proposer un mobilier adapté aux élèves porteurs de différents handicaps. Travail à mener en lien avec les inspections et un ou deux enseignants à titre expérimental.
- Périmètre scolaire : il devient impératif de redéfinir le périmètre scolaire au vu des constructions de logements sociaux. Avec les données sur la typologie des logements et le secteur géographique d'implantation, nous pourrions définir la masse d'enfants émergeant de ces logements et tenter d'équilibrer les effectifs.

Restauration scolaire

Pour l'année 2025, il s'agira pour le service de restauration scolaire de continuer à répondre aux objectifs de la Loi Egalim qui reste de servir des repas de qualité tout en maîtrisant le coût :

- de veiller à servir des repas variés et équilibrés en garantissant l'hygiène et la sécurité alimentaire,
- la qualité nutritionnelle des repas,
- la poursuite de la diversité et de la qualité des plats servis,
- de favoriser l'économie locale, les circuits courts, le recours aux produits locaux sont privilégiés et développés,
- de servir un plat végétarien une fois par semaine, l'intervention d'une diététicienne dans la composition et la validation des menus.

Agréments sanitaires / PMS

- Suivi des dossiers de demande d'agrément et des travaux menés sur les unités de production Edgard Avril et Jules Ferry
- Veiller à maintenir les PMS et agrément accordés sur les autres unités de production

Mobiliers de restauration

- Poursuite de la transformation des réfectoires en restaurant scolaire

1/ Poursuite du dispositif « classe passerelle » sur les écoles primaires Charles Isautier et Edgard Avril avec la mise en place d'action ou d'activité comme les gestes qui sauvent, la découverte du patrimoine tamponnais.

2/ Relancer le projet d'ouverture d'une troisième classe passerelle sur Trois Mares.

Ce projet a été notifié dans le CTG, il faudra donc travailler sur l'emplacement de la nouvelle classe passerelle, l'acquisition de mobilier et de fourniture scolaire, le recrutement, la rédaction d'une nouvelle convention tripartite et l'inauguration.

3/ Travail collaboratif avec CCAS (LAEP), Cité Educative, PRE et EJE Classe Passerelle et médiathèque sur la parentalité en réalisant des petites actions (KF des parents, activité sportive pour la famille, rencontre de professionnel – ergothérapeute, psychologue...).

4/ Financement de deux sorties pour les classes passerelles. Ces projets sont travaillés en amont en équipe éducative et avec les familles. C'est également l'opportunité pour certaines familles de sortir de leur secteur car elles n'ont pas les moyens financiers ou de transport.

5/ La mise en place d'un jardin potager pour la classe passerelle et le pôle des moins de quatre ans à l'école maternelle Charles Isautier et des ateliers parentalités (cuisine, tisane...) autour des plantes cultivées dans le jardin sont en cours de réalisation. Ce projet est financé par la Cité Educative.

6/ Organiser et financer des formations pour mieux accueillir les enfants à caractère particulier et avec des troubles autistiques (repérés ou pas).

7/ Recherche et lancement des marchés pour les ateliers parentalité pour l'année scolaire 2025-2026.

8/ Dans le cadre du CLEA, la convention cadre est à faire re-signer à l'ensemble des partenaires avec les informations financières mises à jour.

9/ Accompagnement à faire découvrir et à sensibiliser sur le Parc des Palmiers auprès des enfants.

10/ Mise en place d'activités scolaires telles que journée de l'environnement, le centenaire de la mairie...

11/ Relance des enquêtes pour l'instruction dans la famille.

12/ Accompagner les EJE dans la réalisation de fiche action sur les thèmes et les ateliers qu'ils aborderont dans le cadre des ateliers parentalité.

13/ Organiser la campagne de repérage et la commission de repérage.

14/ Coordonner le comité technique et de pilotage des Classes Passerelles et du CLEA.

15/ Travail collaboratif et affinage des demandes NEFLE pour mieux déterminer la faisabilité des projets soumis.

17/ Formation et recyclage SST pour les agents des écoles.

18/ Acquisition progressive de chaises ergonomiques pour les ATSEM.

VII. LA SOLIDARITE/ LA COHESION SOCIALE/INSERTION

1) Développer les solidarités en faveur des personnes les plus vulnérables

Réalisations 2024

Le contexte économique et social, aussi bien national que local, fortement impacté par la dégradation du pouvoir d'achat, la crise économique ayant succédé à la crise sanitaire et le taux de chômage élevé à la Réunion, amènent à renforcer plus que jamais les solidarités de proximité. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes :

- L'accompagnement des familles dans leurs démarches à fin décembre, à raison de 125 849 passages de publics dans les différents points d'accueil répartis sur tout le territoire communal auprès notamment des organismes qui dématérialisent désormais leurs procédures et obligent à passer par le numérique. Dans ce domaine, des agents habilités « Aidant Connect » accompagnent les administrés dans leurs démarches dématérialisées.
- L'accompagnement pour la constitution des dossiers de surendettement. Un travail de fond est nécessaire vis-à-vis du demandeur qui doit être "acteur-volontaire" dans sa démarche et prendre conscience de son implication tout au long de la procédure. Souvent, il a besoin d'être rassuré, le mot surendettement faisant naître une certaine crainte qui peut être légitime. Un suivi est nécessaire notamment auprès des différents organismes créanciers pour demander par exemple l'état réel des dettes.

Les personnes en difficultés financières peuvent, sur rendez-vous, obtenir une aide dans leur démarche. Un travail de collaboration est effectué avec l'IEDOM basé à Saint-Denis. La procédure dure sur plusieurs mois jusqu'à la validation des mesures par la commission de surendettement. Pour 2024, 84 dossiers ont été ainsi constitués par le CCAS du Tampon et transmis à l'IEDOM.

- Les aides complémentaires aux aides sociales légales (droit commun), selon le principe de subsidiarité s'appliquant aux aides facultatives, s'adaptant au mieux aux problématiques/situations individuelles et introduisant ainsi une dimension humaine à celle administrative :
- Aides financières : 325 familles pour un montant total de 98 299 €, soit un aide moyenne de 302 € sous forme de secours d'urgence, d'aides à la formation/mobilité dans le cadre d'un projet professionnel, aux taxes foncières pour les personnes seules âgées de + de 65 ans, hébergement ou vidange de fosse septique.
- Aides alimentaires :
 - 3 584 colis alimentaires d'une valeur de 283 136 €,
 - 8 955 repas servis aux domiciliés ou sans domicile fixe, à la Maison de la Solidarité d'une valeur de 35 912 €,

- 1 092 repas, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, SLO (cuisines satellites) fabriqués dans les Cuisines Centrales Aristide Briand et du 14ème puis mis à disposition gracieuse au profit du CCAS,
- Partenariat avec l'association Saint Martin.

Pour rappel, une convention de partenariat, dans l'aide alimentaire d'urgence, est intervenue en 2018 avec l'association Le St Martin. Celle-ci prévoit :

- La mise à disposition gracieuse de locaux communaux en centre-ville et à la Plaine des Cafres
- Un partenariat étroit avec le CCAS qui a permis d'obtenir d'autres produits délivrés par la Banque Alimentaire des Mascareignes (BAM) afin de pouvoir faire bénéficier la population tamponnaise et cafrilainoise des apports en provenance de l'Europe notamment, complétés par des collectes initiées par cette association auprès des grandes surfaces. Ainsi pour l'année 2024, 465 familles orientées par le CCAS, ont pu bénéficier de colis alimentaires
- La création d'une épicerie sociale depuis 2019, en centre-ville et en 2022 à la Plaine des Cafres, afin d'accompagner ainsi les familles dans la gestion responsable de leur budget, les économies réalisées sur le plan alimentaire devant faciliter le financement d'un projet ou régler des factures impayées.

En 2024, le nombre de bénéficiaires orientés par le CCAS, ayant eu accès à l'épicerie, se répartit dans les profils suivants :

TAMPON

- 55 personnes seules sans enfant,
- 35 personnes avec enfant(s),
- 10 familles avec au moins 2 adultes sans enfant,
- 25 familles avec enfant(s).
- Soit un total de 125 bénéficiaires.

PLAINE DES CAFRES

- 12 personnes seules sans enfant,
- 25 personnes avec enfant(s),
- 6 familles avec au moins 2 adultes sans enfant,
- 13 familles avec enfant(s),
- Soit un total de 56 bénéficiaires.

Enjeux 2025

- Partenariat avec la SEM Marché de Gros pour collecter des dons de fruits et légumes afin de compléter les colis alimentaires,
- Mise en œuvre de l'action innovante « ti paniers frais dans les colis » présentée en financement au Pacte Département Territoires (PDT) – enveloppe complémentaire 2024/2026 sous réserve de l'accord de financement du Conseil Départemental de la Réunion,
- Diversification de la composition des colis alimentaires avec des produits destinés aux enfants (lait en poudre, biscottes, confiture).

Il ressort de ce qui précède une progression continue des accompagnements administratifs (courriers, déclaration d'impôts, pôle emploi, CAF etc...) ainsi que de constitutions de dossiers en ligne, **suite à la dématérialisation de toutes les administrations notamment de l'État ou établissements publics assimilés**. Les publics en difficulté ou ne disposant pas des outils informatiques sont orientés par ces organismes systématiquement vers le CCAS.

Réalisations 2024

En 2024, les Conseillères Numériques France Services sont situées pour l'une, à l'Espace Multi Services des Araucarias et l'autre, à la Maison France Services du 23ème. Le champ d'action des Araucarias a été élargi en intégrant les différents sites des Relais Solidarité et des Habitats Inclusifs, dans une démarche d'aller vers, se rapprochant ainsi davantage de la population. Cette présence accrue a permis de mieux s'implanter dans les quartiers couverts par des relais pour toucher un public plus large. De plus, grâce à un travail régulier sur le terrain depuis le lancement du dispositif, la Conseillère Numérique a pu fidéliser un public qui continue à communiquer positivement sur les actions menées.

Au total, 12 790 (2 548 + 10 242) accompagnements ont été enregistrés en 2024, marquant une hausse de 22 % aux Araucarias et 50 % à la Maison France Services de la Plaine des Cafres par rapport à 2023. Parmi ces accompagnements, 1922 (464 + 1 458) nouveaux usagers ont été pris en charge durant cette période.

En termes d'activités, 476 (321 +155) ateliers collectifs ont été organisés, regroupant 3 012 (2 119 + 893) participants. Ces ateliers ont été déployés sur divers sites, incluant les Habitats Inclusifs et les Relais Solidarité.

Enjeux 2025

Renforcement de la collaboration interservices

Il est essentiel de continuer à consolider le partenariat entre les différents services de la collectivité, par exemple avec le service de l'état civil, afin de répondre efficacement à l'augmentation substantielle des demandes annexes, telles que les demandes de visa, de carte nationale d'identité, etc. Ou encore dans le cadre de formations internes sur le bon usage du Numérique.

Interventions accrues auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi

Le projet "Les écrans et moi" sera déployé, visant à sensibiliser les collégiens à un usage responsable et équilibré des technologies numériques. Cette initiative aura pour but de promouvoir une consommation plus saine du numérique tout en abordant les risques associés.

Il s'agira également de renforcer la participation aux événements locaux comme le "Mardi nous lé là", le "Forum Insertion de la Plaine des Cafres", la caravane des droits. Ces événements offriront un espace de rencontre et d'échange pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, favorisant l'insertion professionnelle et la création de liens entre les différents acteurs du territoire.

Amélioration pédagogique des ateliers et leur extension géographique

- Une nouvelle dynamique aux ateliers collectifs en les renforçant et en les diversifiant.

• Extension des ateliers aux nouveaux sites des Relais Solidaires
prenant en compte les spécificités de chaque quartier, veiller à des lieux de rencontre et de partage, renforçant ainsi le lien social et l'inclusion sur tout le territoire.

3) Accompagner les Tamponnais dans l'accès à un logement et à l'amélioration de leur cadre de vie

Principales réalisations 2024

Les demandes de logement : **120** Commissions d'Attribution de Logement se sont tenues. Ainsi, **731** candidatures transmises pour étude sur **404** logements vacants ou neufs parmi lesquels, **144** retenues en priorité, soit environ **36 %** (**17** commissions concernaient des nouvelles opérations pour **133** logements neufs, **152** propositions de candidatures, **31** retenues en priorité).

En effet, conformément à la législation en vigueur, les attributions de logement sont prononcées, en priorité, en faveur des demandeurs ayant fait appel à la Commission DALO (Droit Au Logement Opposable) ou étant publics reconnus au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Dans le cadre du SIAD, un deuxième travailleur social a été recruté depuis 2023. Le CCAS en partenariat avec la CASUD a pu accompagner **1 316** familles suivies par les travailleurs sociaux du CCAS, **157** dossiers ont été transmis pour labellisation PDALHPD, **384** dossiers pour reconnaissance DALO, **58** dossiers de demandes FSL.

Les reconnaissances DALO et labellisations PDALHPD ont pour conséquences directes de prioriser les tamponnais dans l'attribution des logements sociaux.

Les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) co-présidée par le Préfet et le Président de la CASUD, a placé les CCAS des Communes membres, au centre des dispositifs pour la mise en œuvre du Plan Pluripartenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux.

Aides spécifiques en amélioration de l'habitat et du cadre de vie

Les aides accordées en main d'œuvre, après enquête sociale du CCAS, par la mise à disposition de personnel qualifié en régie, ont été accordées dans les dispositifs suivants :

- Mise à disposition d'engin (MADE), pour des terrassements, fouille de fosse septique... : **5** bénéficiaires
- Élagage/abattage d'arbres, notamment en prévision de la période cyclonique : **66** personnes ont ainsi bénéficié de ces interventions.

Partenariat SPL EDDEN, mandatée par le Département de la Réunion dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, pour des interventions de nettoyage de cours : **69** demandes de personnes majoritairement âgées ont été transmises par le CCAS sur l'année.

fin 2023, 3 bénéficiaires ont pu bénéficier d'une aide pour un montant total de 1 803 euros. Le marché a été relancé en 2024.

Les aides aux branchements d'eau et/ou d'électricité ont bénéficié à **10** familles pour un montant total de **3 437** euros. Ce dispositif a été reconduit en 2025.

Le partenariat SPL Avenir Réunion, créé à l'initiative du Département de la Réunion et dédié aux interventions en amélioration légère de l'habitat, a donné lieu à **152** dossiers orientés pour étude.

Le partenariat CASUD, compétente en matière de Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) a consisté à allouer une enveloppe au CCAS de la Commune affectée à l'aide à la réhabilitation de logements de familles en difficulté. Sur le Tampon, cette dotation a permis le recrutement d'un technicien référent (gratuité du diagnostic, de l'accompagnement des familles et du suivi des chantiers) ainsi que des aides financières à l'apport personnel pour des dossiers instruits par des opérateurs sociaux ou en auto-réhabilitation accompagnée par le technicien référent avec cofinancement des matériaux, conformément au règlement des aides sociales approuvé par le Conseil d'Administration du CCAS du Tampon.

12 aides ont été ainsi accordées en 2024 pour un montant total de **30 325 €** dans le cadre de cette action, soit une aide moyenne de plus de 2 500 € par famille.

Outre ce technicien, un travailleur social a été également recruté depuis septembre 2022 par le CCAS pour le secteur Tampon/Entre-Deux, en application d'une première convention-cadre de partenariat État/CASUD/CCAS. **264** visites de terrain ont été effectuées tout au long de l'année, **42** courriers transmis par l'ARS ont été enregistrés. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat Indigne, **17** rapports ont été traités dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour l'application du Règlement Sanitaire Départemental.

La réduction nécessaire de la fracture énergétique s'est traduite par des partenariats para-publics (EDF, SPL Horizon et CASUD au titre de sa compétence Eau/Assainissement) puisque la gestion contrainte du budget familial sacrifie le plus souvent les frais liés au logement notamment les factures d'eau et d'électricité, ce d'autant que les coupures sont désormais interdites aux fermiers.

Il s'agit de faire bénéficier les familles Tamponnaises :

- D'un diagnostic de la consommation énergétique du ménage,
- De la connaissance sur les modalités d'analyse des factures,
- Des conseils sur les équipements en appareils,
- Des aides à l'équipement en chauffe-eau solaire ou la fourniture gratuite de kits (lampes éco et douchettes économiques),
- Des réductions sur factures d'eau ou d'assainissement selon critères définis par le Conseil d'administration du CCAS.

Avec la SPL Horizon Réunion, **21** familles ont été bénéficiaires de conseils, kits gratuits d'économie d'énergie et d'aides à l'acquisition d'un chauffe-eau solaire. Opération qui devrait être reconduite en 2025.

- Renforcer l'accompagnement individualisé dans les démarches de reconnaissance de leur Droit au Logement Opposable (DALO) ou auprès de la Commission de labellisation du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), afin de promouvoir leur accès au logement.
- Favoriser la proximité avec le public et réguler le flux de demandes sur les trois points d'enregistrement de la demande de logement social
- Renforcer la participation aux différentes instances partenariales notamment en prévention des expulsions avec le partenariat LD Médiation intervenu fin 2024.
- Continuer à mobiliser les partenaires et dispositifs financiers afin de permettre une meilleure orientation des dossiers vers les dispositifs de droits communs de l'amélioration de l'habitat.

4) Aller à la rencontre des jeunes oisifs ou inoccupés

Initialement, l'action « Éducateurs de rue » avait été portée par le CCAS au titre du Pacte de Solidarité Territoriale 2018/2020 puis 2021/2024 sur les secteurs de la Plaine des Cafres, et les quatre Quartiers Prioritaires politique de la Ville (Trois Mares, Chatoire, Araucarias et Centre-Ville).

Réalisations 2024

PAR ETAPE DU PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT ET PAR SECTEUR.								
2022/2023								
	Personnes rencontrées		Personnes accompagnées		Sorties positives		Sans suite	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Plaine des Cafres	96	234	74	186	47	57	5	13
Trois-Mares	88	-	51	-	16	-	13	--
Chatoire	65	244	63	129	26	57	12	16
Araucarias		730		62		21		1
Centre-Ville	47	61	43	36	18	14	8	4
TOTAL	296	1269	231	413	107	149	38	34

De plus, dans le cadre d'un Appel A Projets III lancé par le Conseil Départemental de la Réunion, deux éducatrices de rue sont intervenues en 2024 sur les secteurs Pont d'Yves (étendu jusqu'au 17ème) et Bras de Pontho (élargi à Trois Mares).

Enjeux 2025

- Bilan de l'action Pont d'Yves/Bras de Pontho dans le 1er trimestre.

Portage de l'action à compter de février par une Société Coopérative de Production (SCP) disposant d'un agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) instruit par la

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), intitulée « Accès-Educs » qui a été retenue par le Conseil Départemental de la Réunion dans le cadre d'un Appel à Projets d'intermédiation sociale lancé fin 2024.

- Recrutement de 2 éducateurs de rue par Accès-Educ pour la partie basse (hors Araucarias) et la partie haute ainsi que d'un 3ème éducateur de rue sur le Quartier Prioritaire politique de la Ville des Araucarias financé par la SIDR/TFPB (exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).
- Maintien du portage par le CCAS des médiateurs sociaux aux abords des collèges en articulation avec Accès-Educs.

5) Soutenir la parentalité

Réalisations 2024

- Les 3 Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) situés aux Araucarias, au 24ème et itinérant sur 2 quartiers prioritaires (Centre-Ville et Trois Mares) ont enregistré 665 familles et 1030 enfants distincts qui ont fréquenté les LAEP en 2024. 3 901 passages de familles (contre 3755 en 2023) et 4 426 passages d'enfants (contre 4025 en 2023) ont été comptabilisés.
- 999 passages au Relais Petite Enfance – RPE (ex-Relais Assistants Maternels) des Araucarias en ce qui concerne les rendez-vous individuels, ce qui est plutôt stable comparé à l'année précédente voire en légère baisse (951 passages en 2023). Fréquentation stable en ce qui concerne l'accueil des assmats en ateliers d'éveil : 868 passages en 2024 contre 886 en 2023 et 679 en 2022. Stabilisation du nombre des assistants maternels différents, en accueil pour des questions administratives, 139 en 2024 contre 130 assistants maternels en 2023 ont eu recours au RPE.
- Les actions parentalité ont regroupé trois dispositifs (REAAP Réseau d'Écoute d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité, AAP du Département, cité éducative) au CCAS et ont consisté à mener six actions dont certaines communes aux trois dispositifs :
 - Une permanence d'écoute, d'information et d'orientation aux familles qui en manifestent le besoin
 - Un espace pour les professionnels de la parentalité
 - Un groupe de partage et d'entraide jeunes parents (atelier « dans les pas de papas »
 - Atelier « Art et éveil à la culture »
 - Ateliers pratiques : « Faire des économies »
 - Une action de soutien parents en abordant des sujets divers (Gestion des écrans...)

Enjeux 2025

- Maintenir les fréquentations et augmenter le nombre de familles au sein des ateliers de soutien à la parentalité dans les actions financées par la CAF, si appel à projets pour les actions du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) et par la Cité éducative.
- Aménager un nouveau local pour le LAEP itinérant (en centre-ville), en remplacement de celui existant, pour permettre de continuer à accueillir les familles sur l'itinérance, le local actuel n'étant plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Continuer le projet d'extension du RPE afin de favoriser une meilleure couverture du fait du nombre toujours plus important mais diffus sur maternels.

6) Soutenir au domicile les personnes âgées

Le soutien au domicile des personnes âgées et en situation de handicap est assuré par :

Le Service Autonomie à Domicile

Le Service Autonomie à Domicile (SAD) géré par le CCAS, disposant initialement d'un agrément en référence au Code du Travail et désormais détenteur d'une autorisation administrative en application du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant des exigences plus fortes sur le plan qualitatif, en termes de services rendus aux bénéficiaires et de qualifications des intervenants.

Son intitulé actuel résulte de la réforme des ex-Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) instaurée par la loi n° 2021-1754 du 23/12/2021 de financement de la Sécurité Sociale pour 2022. L'autorisation administrative en service autonomie à domicile est réputée acquise depuis la publication du nouveau cahier des charges par décret n°2023-608 du 13 juillet 2023.

Le Service Autonomie à Domicile (SAD) intervenant en mode prestataire et en mode mandataire, occupe une place privilégiée dans les politiques publiques de soutien au domicile des personnes âgées de + de 60 ans et celles en situation de handicap.

Réalisations 2024

- Aides humaines : en mode prestataire (intervenant à domicile, salarié du CCAS), auprès de **439** bénéficiaires APA/AMD/PCH/CGSS/GIP Services à la Personne, et en mode mandataire, auprès de **642** mandants (intervenant à domicile, salarié d'un particulier employeur). Nombre en augmentation de 20 % environ par rapport à 2023 pour le prestataire mais légèrement en baisse pour le mandataire de (-) 3.58 %. Volume horaire prestataire passant de 90 417 H à 95 646 H soit (+) 6 %.
- Ateliers de prévention au profit de **272** bénéficiaires au sein de la Halte Alzheimer.
- Aide aux aidants : groupes d'écoute pour 66 aidants familiaux, animés par des bénévoles formés à l'écoute et groupes de parole avec psychologue (GIP SAP) pour 64 aidants.
- Portage repas mis en place depuis octobre 2018 dans le cadre du PST 2018/2020 et renouvelé au PST2 2021 jusqu'en décembre 2024. A cette date, moins d'une dizaine de bénéficiaires en AMD et 97 bénéficiaires en Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ainsi qu'à des payants, pour un nombre total de 27 031 repas livrés au domicile de janvier à décembre.
- Contribution au sein d'une grappe constituée de 9 gestionnaires (6 Réunion et 3 Mayotte) soutenue financièrement par l'ARS pour le développement du module « Dossier Usager Informatisé » (DUI) au sein du système d'information existant XIMI utilisé pour la télégestion avec réalisation de 100 % de projets personnalisés d'accompagnement pour alimenter les DUI à septembre 2024.
- Contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département de la Réunion afin d'obtenir une dotation complémentaire sur la période 2024/2028. Parmi les actions financées en 2024 :

- Mise en place des astreintes de décision de 6h à 22h pour l'ensemble des intervenants à domicile,
- Achat de matériels, EPI et produits d'entretien pour les intervenants à domicile afin d'améliorer la qualité de vie au travail (QVT) et la qualité des prestations pour les bénéficiaires,
- Organisation des journées de team building pour l'ensemble des professionnels de la structure.

Enjeux 2025

- Élargir les astreintes de jours à celles de nuit et jours fériés.
- Proposer aux intervenants à domicile les produits et matériels pour les bénéficiaires ne disposant pas de moyens nécessaires pour l'entretien de leur cadre de vie.
- Lancer une consultation pour un diagnostic QVT.
- Mettre en place des groupes d'analyse de la pratique animés par un prestataire externe.

Le registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels

La tenue du registre nominatif est une obligation réglementaire de service public qui incombe au Maire, régie par décret n° 2004-926 du 01/09/2004 en application de l'art. L.121.-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il a pour objectif de pouvoir intervenir rapidement auprès des personnes les plus fragiles, personnes âgées et des personnes handicapées isolées, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence Départemental par les pouvoirs publics en raison du plan cyclonique (ORSEC), crise climatique ou sanitaire.

L'actualisation du registre est effectuée par les agents de la Maison des Générations qui recueillent ainsi les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui ont fait une demande. Cette inscription est volontaire donc non obligatoire.

Réalisations 2024

- 233 personnes âgées et/ou handicapées inscrites
- 6 personnes décédées
- 48 personnes injoignables : Pour ces personnes 38 visites à domicile ont été réalisées et restent 8 visites à effectuer début 2025.

Au quotidien, les agents d'accueil rappellent les messages de prévention au public se présentant à l'accueil sur les actions de prévention concernant les risques sanitaires dans la lutte contre la dengue. Dans ce cadre, des flyers d'information de l'ARS sont mis à disposition sur la borne d'accueil.

Par ailleurs, les intervenantes du Service Autonomie à Domicile, informent les bénéficiaires de ces risques et les incitent à vider les coupelles afin d'éviter la prolifération des gîtes larvaires.

Enjeux 2025

Poursuivre l'actualisation du registre par des visites au domicile des personnes inscrites.

Informez et sensibilisez le public sur le changement d'abonnement et de l'installation du réseau filaire (prise RJ45). Informez de la fermeture du réseau cuivre prévue pour le 31/01/2026 et la fermeture technique le 31/01/2027, pour Le Tampon.

Les Habitats Inclusifs et Relais Solidarité

Les Habitats Inclusifs créés par le CCAS depuis 2021, situés en centre-ville et à la Chatoire, complétés par un 3ème ouvert au second semestre 2023 situé au 106 avenue du Président Chirac.

Les Relais Solidarité mis en place en 2023 à la faveur d'un avenant au Pacte de Solidarité Territoriale (PST) – 2ème génération pour la période 2021/2023.

Les Habitats Inclusifs : nouvelles formes d'habiter des retraités et personnes en situation de handicap dans leur logement par l'instauration d'un esprit "village" au sein de la résidence collective.

Instaurés par la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN) du 23/11/2018, la finalité des Habitats Inclusifs vise à sécuriser les retraités et les personnes en situation de handicap dans leur logement situé en majeure partie dans des immeubles collectifs, en y instaurant un esprit « village » au sein de la résidence où les résidents se côtoient dans le Local Commun Résidentiel (LCR) dédié à la réalisation d'activités partagées en étant encadrés par du personnel qualifié.

L'Habitat Inclusif relève du droit commun. Inscrit au Code de la Construction et de l'Habitation, il constitue la résidence principale de la personne, c'est-à-dire son lieu de vie ordinaire, à titre pérenne. L'entrée dans l'Habitat se fait en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale.

C'est son lieu de vie ordinaire, inscrit durablement dans la vie de la cité. Il comprend la possibilité de recourir à des activités collectives et accompagnement individualisé si besoin.

Deux sites sont en fonctionnement depuis 2021, année de leur labellisation par l'ARS après avis favorable de la Conférence des Financeurs : l'**Habitat Inclusif La Ruche** et l'**Habitat Inclusif Pause Koifé**.

Suite à la loi du 21/02/2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS, en octobre 2022 le Département de La Réunion a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Fort de l'expérience acquise grâce aux Habitats Inclusifs La Ruche et Pause Koifé, le CCAS du Tampon a donc candidaté et a été retenu en 2023 pour trois Habitats Inclusifs sur son territoire pour une durée de 7 ans, soit **jusqu'au 31/12/2029**, conformément au cadre posé par la CNSA (les deux existants complétés par un troisième à la résidence Gufflet).

Les trois Habitats Inclusifs se déclinent donc ainsi :

- **La Ruche** sur la Chatoire au sein du LCR La Bruyère n° 37, rue Pasteur
- **Pause Koifé** au sein du LCR Le Camphrier au Centre-Ville – n° 23, rue Sarda Garriga

Réalisations 2024

Les sorties pédagogiques, les marches et activités physiques adaptées, les activités manuelles et en extérieur, ainsi que le soutien administratif, ont continué à répondre aux besoins des bénéficiaires et à susciter une forte adhésion.

L'Habitat Inclusif Gufflet, situé à Trois-Mares, a achevé sa première année complète avec une dynamique remarquable. Une croissance de 261 % a été enregistrée, traduisant son excellente intégration dans la vie quotidienne des résidents et confirmant la pertinence de ce projet.

La Ruche poursuit également son développement avec une progression de 25 % sur l'année. Ce site s'impose désormais comme un lieu central de vie et d'échanges au sein du quartier prioritaire de la Chatoire, renforçant sa vocation à créer du lien social et à accompagner les habitants.

Du côté de l'Habitat inclusif Pause Koifé, le début d'année a été marqué par une transition liée au changement de référente. L'absence temporaire d'une responsable jusqu'en mars 2024 a entraîné une légère baisse de fréquentation au premier semestre. Cependant, dès le second semestre, une dynamique positive a permis de retrouver des niveaux d'activité proches de ceux de 2023, témoignant de la résilience et de la qualité de ce dispositif.

Passages sur l'année 2024 : Habitat Inclusif LA RUCHE					
4 151		2022 : 436 ; 2023 : 3 306			
		Évolution : + 25,55%			
Motif					
Ateliers		Démarches Administratives		Informations	Simple passages
2 354		197		228	1 380
Typologie du public reçu					
Seniors	Mineurs	PH	Personnes isolées	Personnes avec enfants	Autres
3 309	34	268	143	04	408
Public orienté par					
Spontané	ADAPEI	CHU/CMP	Autre service CCAS/commune		Travailleur social
4 126	1		Laep	5	19

Passages sur l'année 2024 : Habitat Inclusif PAUSE KOIFE					
2 718		2022 : 1 817 ; 2023 : 3 517			
		Évolution : -22,71%			
Motif					
Ateliers		Démarches Administratives		Informations	Simple passages
1 633		220		102	78 922

Typologie du public reçu

Seniors	Mineurs	PH	Personnes isolées	Personnes avec enfants	Autres
2 253	38	633	1 075/1 681	26	262
Public orienté par					
Spontané	ADAPEI	CHU/CMP	Autre service CCAS/commune	Travailleur social	
2 670	9	1	25	Laep	1

Passages sur l'année 2024 : Habitat Inclusif GUFFLET						
3679	2023 : 1 019					En 2022 : 1817 /En 2023 : 3517
	Évolution : + 261,04 %					
Ateliers	Démarches Administratives	Informations	Simple passages			
1 749	188	439	1 309			
Typologie du public reçu						
Seniors	Mineurs	PH	Personnes isolées	Personnes avec enfants	Autres	
3 322	115	969	0	216	216	
Public orienté par						
Spontané	ADAPEI	CHU/CMP	Autre service CCAS/commune	Travailleur social		
3 643	4	1	18	10	141	

Enjeux 2025

L'année 2025 sera décisive pour consolider les initiatives en cours et relever de nouveaux défis, avec pour ambition de renforcer l'impact des Habitats Inclusifs et de promouvoir une véritable dynamique d'inclusion sociale.

Tisser des liens plus solides avec nos partenaires.

Sensibiliser et mobiliser la communauté locale : casser les idées reçues sur le handicap ou l'exclusion et valoriser l'importance du vivre ensemble.

Impliquer les habitants dans les projets.

Soutenir et valoriser les équipes.

Imaginer de nouvelles approches pour demain.

L'action a été reconduite dans le cadre du Pacte Département et Territoires 2024-2026, bénéficiant d'un financement à hauteur de 80 % par le Département de La Réunion. Cette prolongation permet de poursuivre et renforcer les initiatives engagées, tout en assurant une continuité au service des bénéficiaires.

En effet, les Relais Solidarité ont continué à jouer un rôle essentiel en 2024, offrant un soutien précieux aux publics en situation de précarité. Avec un total de **8 294 passages enregistrés sur l'ensemble des sites** au cours de l'année, ces espaces confirment leur importance en tant que lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Chaque passage traduit une réponse concrète à des besoins multiples, qu'ils soient sociaux, administratifs ou simplement humains.

Réalisations 2024

En 2024, l'Espace Multi-Services des Araucarias a connu une évolution majeure en devenant un Relais Solidarité, recentrant ses missions sur un public spécifique : les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap. Ce recentrage s'est également accompagné d'un périmètre d'intervention plus ciblé, afin de mieux répondre aux besoins locaux.

Intégré à un réseau de plusieurs sites répartis sur le territoire du Tampon (parmi lesquels **Joseph Vienne, Bel Air, Benoîte Boulard, Orion et Christian Boyer**), le site des Araucarias s'est imposé comme le **pôle principal** de ce dispositif.

Avec **6 459 passages enregistrés en 2024**, soit une progression de **+24,62 %**, il demeure le cœur névralgique du réseau des Relais Solidarité. Ce positionnement stratégique permet d'étendre les actions sur l'ensemble du territoire du Tampon, tout en offrant un soutien de proximité et des services adaptés aux publics fragilisés.

Passages sur l'année 2024 : RELAIS SOLIDARITE ARAUCARIAS					
6 459		2023 : 5 183			
		Évolution : + 24,62%			
Motif					
Ateliers		Démarches Administrative		Informations	Simple passages
4 298		747		169	1 142
Typologie du public reçu					
Senior	Mineur	PH	Personne isolée	Personne avec enfants	Autres
3 719	143	775	216	47	1 331
Public orienté par					
Spontané	ADAPEI	CHU/CMP	Autre service CCAS/commune		Travailleur social
6 035	381	4	42	Laep 18	86

Occupation moyenne 2 jours par semaine/site sur l'année :

Passages sur l'année 2024 : AUTRES RELAIS SOLIDARITE					
1 835					
Motif					
Ateliers	Démarches Administrative		Informations	Simple passages	
1 397	19		62	329	
Typologie du public reçu					
Senior	Mineur	PH	Personne isolée	Personne avec enfants	Autres
1 680	29	4	3	17	102
Public orienté par					
Spontané	ADAPEI	CHU/CMP	Autre service CCAS/commune		Travailleur social
1816	0	0	17	Laep	2

Cette année a été déterminante pour consolider des partenariats stratégiques avec les principaux bailleurs sociaux du Tampon, tels que la SODEGIS, la SIDR et la SEMAC, ainsi que la SHLMR qui sera un nouveau partenaire en 2025. Ces collaborations ont été essentielles pour poser les bases du service et amorcer son déploiement.

Malgré les défis rencontrés, notamment en matière de recrutement, l'année 2024 a vu l'émergence d'un service structuré, capable de répondre efficacement à une demande réelle et croissante de la population. Grâce à une gestion optimisée des consultations en interne, un planning régulier de sorties et d'activités a pu être établi et maintenu tout au long de l'année, offrant ainsi des solutions concrètes et adaptées aux bénéficiaires.

La dynamique démographique croissante, en particulier le vieillissement de la population, renforce la nécessité de proposer des solutions permettant de vivre et de vieillir dignement à domicile. Ces enjeux majeurs nous encouragent à poursuivre nos efforts et à continuer d'améliorer notre offre de services, afin de répondre aux besoins toujours croissants des administrés.

Enjeux 2025

L'année 2025 marquera une nouvelle étape dans le déploiement des Relais Solidarité, avec un double objectif :

- Consolider les actions existantes,
- Étendre leur portée pour répondre aux besoins grandissants des personnes isolées, âgées ou en situation de handicap sur l'ensemble du territoire du Tampon, à la faveur de la programmation ambitieuse de construction de logements sociaux et dans le but d'anticiper le vieillissement accéléré de la population par la construction en proximité d'un territoire plus solidaire et inclusif.

Étendre le réseau sur de nouveaux secteurs, notamment Plaine des Cafres, Bérive et Bras de Pontho.

Mobiliser le tissu associatif afin d'étendre les jours actuels d'ouverture et diversifier les activités proposées.

VIII. LES SPORTS, LA VIE ASSOCIATIVE, LES CENTRES DE LOISIRS, L'ANIMATION, LES SENIORS, LA LECTURE PUBLIQUE, LE DEVELOPPEMENT CULTUREL

1. Les sports

- **Permettre à tous l'accès au sport sur l'orientation souhaitée**

- **Consolidation de l'existant :**

- Valeurs visées : innovation, expérimentation, engagement, équité, bienveillance et expertise
- Objectifs visés : devenir Commune de référence dans la prévention thérapeutique par le sport / s'inscrire dans le schéma Sport-Santé régional et national

Axes de progression et de développement 2025 :

1/ Déclinaison et visibilité de l'offre sportive du territoire : « le parcours sportif du tamponnais / Le Tampon Ville Marchante »

2/ Expertise prévention Sport-Santé pour Tous : repérer, accompagner, orienter tous les pratiquants inscrits dans le dispositif vers une activité sportive adaptée et sécurisée, notamment les plus fragiles (Sport Santé dans les quartiers, Aqua-Santé, Sport Santé Séniors, randonnée aquatique, body fun...)

3/ Sport sur prescription : prise en charge de publics spécifiques en activités physiques adaptées sur prescriptions médicales avec le lancement de 3 programmes : Sport sur Ordonnance (maladies chroniques, Sport Santé Maternité (femmes enceintes), Sport Santé Evasion (santé mentale)

4/ Le Sport Santé Solidarité en lien avec le CCAS

- **Chez les publics adultes et seniors :**

- L'objectif sera de poursuivre les animations et événementiels sportifs dans le cadre du sport Santé (Alon Bouj Ansamb dont la journée Sport-Santé, Festimoov, Tampon Let's Dance, Octobre rose...).

Actions programmées financées par des appels à projets :

- 1- Sport-Santé et périnatalité
- 2- Sport-Santé et conduites addictives

- Lancement d'un appel à projet auprès des professionnels du secteur du Sport et de la Santé afin de proposer plus de variétés dans les cours du dispositif ;

- Lancement d'un appel à projet auprès des associations de la Ville – Le Tampon la Santé.

- **Faciliter et développer l'accès aux infrastructures et sites sportifs**

- Redynamiser et consolider l'action « Zumba » mensuelle,
- Diversifier le matériel de fitness et de musculation (remplacement des appareils obsolètes),
- Petit matériel pédagogique divers (remplacement du matériel usagé).

- **Renouveler le matériel existant pour le fonctionnement et l'entretien des installations sportives**

- Acquisition de matériels sportifs divers (panneaux, buts, affichage...)
- Acquisition de matériels d'entretien (auto-laveuse, nettoyeurs HP, Tondeuse...)
- Acquisition de matériels spécifiques aux piscines municipales (matériel pédagogique, robot de nettoyage...)

- **Événementiels et Manifestations Sportifs**

- Poursuite des dispositifs d'animations sportives estivales à la Plaine des Cafres Lé Jeu Dé Ô (Boules dé Ô, Alon Bouj dan lé Ô, Tampon Kolér Run)
- Poursuite du soutien des manifestations et événementiels sportifs existants sur le territoire (crossfit, Moto, Trails, trail urbain...)
- Nouveautés : accueil du passage de la Flamme Olympique pour la 1ère fois sur le Département à la Plaine des Cafres et organisation du Tampon Viking Contest (Crossfit) et du Tampon Run Ball (sports urbains)

2. La vie associative

En 2025, l'objectif sera de poursuivre le soutien du tissu associatif, vecteur de lien social, d'octroyer des subventions et des aides logistiques et de mettre à disposition des locaux.

Concernant les clubs fanions : les montants des subventions attribuées aux club de sports collectifs dits « fanions » (un club par discipline) resteront soumis à l'appréciation du Conseil Municipal, compte tenu de leur implication sportive et de leur caractère emblématique et représentatif de Ville du Tampon.

La commune consolidera l'interaction dématérialisée (MGDIS) dans les relations entre la collectivité et les associations, finalisera l'annuaire des associations et consolidera l'offre en matière d'accompagnement des associations.

Elle mettra en place des modules d'informations pour les dirigeants d'associations (réglementation, environnement juridique et comptable) et organisera un forum des Associations : mise en valeur du tissu associatif sur une journée de promotion – Réflexion en cours sur une nouvelle formule.

3. Les centres de loisirs

• Éveiller et sensibiliser à la pratique sportive

- Chez les jeunes publics
- La commune poursuivra et consolidera les accueils de loisirs y compris autour du sport (ACM et dispositif Sports Vacances) durant les vacances de janvier et d'août, à destination des enfants de 3-12 ans tout en proposant des activités innovantes et avec thématique JO 2024.
- Elle poursuivra les activités des écoles municipales existantes (natation, football, Hip Hop, Judo, handball...)
 - Poursuite du travail afin de renforcer l'attractivité de l'offre municipale tout en maîtrisant le budget (variété des activités proposées et recherche de nouvelles activités
- Acquisition de matériel pédagogique de dernière génération
- Proposer de nouvelles activités via de nouveaux prestataires (Karting...)
 - Soutenir les associations souhaitant mettre en place des Accueils Collectifs des Mineurs (ACM).
- Accompagner administrativement à la mise en place des ACM
- Orienter les associations vers les dispositifs (colo apprenantes, Centres de Loisirs avec Hébergement...) selon fléchage financier du Service de la Politique de la Ville
- Encourager les associations souhaitant développer des activités à destination des 11-17 ans

ANNEXE 1 : LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

Politique/thématique	Libellé	Total 2020 - 2026	RETROSPECTIVE				PROSPECTIVE		
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Tourisme	Programme d'aménagement touristique (parc des palmiers, belvédère de Grand-Bassin, parc du volcan)	32 099 715,98 €	366 862,56 €	1 389 634,23 €	9 365 119,32 €	3 172 341,75 €	6 215 758,12 €	8 290 000,00 €	3 300 000,00 €
Education	Programme de construction, de préservation et de modernisation du patrimoine bâti scolaire	20 792 633,80 €	3 140 863,53 €	1 624 098,56 €	1 794 604,92 €	2 849 686,50 €	2 283 380,29 €	3 200 000,00 €	5 900 000,00 €
Enfance	Programme de réalisation et de préservation des équipements destinés à la petite enfance (Aires de jeux, crèches,...)	36 774 417,35 €	3 727 541,36 €	3 386 111,24 €	6 996 515,91 €	5 157 262,80 €	4 306 986,04 €	6 850 000,00 €	6 350 000,00 €
Culture	Programme de réalisation et de préservation d'équipements culturels	1 924 307,75 €	29 984,32 €	84 573,76 €	576 660,83 €	624 157,42 €	258 931,42 €	200 000,00 €	150 000,00 €
Sport	Programme de réalisation et de préservation d'équipements sportifs	15 113 553,26 €	5 236 324,31 €	4 657 246,43 €	786 743,93 €	880 536,98 €	467 701,61 €	1 935 000,00 €	1 150 000,00 €
Bati administratif	Programme de réalisation et de préservation du patrimoine bâti administratif	11 814 727,83 €	2 011 078,77 €	1 820 082,22 €	794 337,03 €	591 321,20 €	2 573 908,61 €	2 524 000,00 €	1 500 000,00 €
Voirie	Programme d'aménagement des voiries et des espaces publics (modernisation des voies - parkings-trottoirs-giratoires-cimetières-esplanades...)	71 626 600,53 €	6 980 031,76 €	5 698 994,29 €	3 850 428,29 €	10 628 172,58 €	8 068 973,61 €	20 700 000,00 €	15 700 000,00 €
Prévention des inondations	Programme de travaux d'assainissement d'eaux pluviales, de correction des ravines et d'ouvrages de franchissement (suppression des radiers et recalibrage des ravines...)	11 238 661,47 €	1 029 063,13 €	461 305,28 €	1 748 859,80 €	671 956,83 €	207 690,43 €	4 619 786,00 €	2 500 000,00 €
Energie	Programme d'électrification urbaine et rurale	6 616 222,42 €	787 207,12 €	721 594,00 €	874 574,74 €	670 152,74 €	812 693,82 €	2 000 000,00 €	750 000,00 €
	Programme de modernisation de l'éclairage public	7 937 919,22 €	96 587,53 €	50 541,86 €	208 339,47 €	6 645 074,76 €	137 375,60 €	400 000,00 €	400 000,00 €
Eaux agricoles	Programme d'amélioration de l'approvisionnement en eaux agricoles (barrages collinaires, refoulement, ...)	32 777 780,01 €	2 244 464,45 €	832 321,06 €	831 561,49 €	3 220 837,01 €	23 248 596,00 €	400 000,00 €	2 000 000,00 €
Environnement	Programme d'équipements et d'actions pour la préservation de la biodiversité et la transition énergétique (Endémisme, réhabilitation des décharges,...)	2 210 437,73 €	406 130,22 €	445 222,26 €	421 245,31 €	191 269,48 €	81 570,46 €	665 000,00 €	- €
Foncier	Programme d'acquisitions foncières	36 328 848,67 €	5 822 397,34 €	6 475 103,41 €	6 300 978,56 €	5 364 111,28 €	6 366 258,08 €	4 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Patrimoine mobilier	Programme de renouvellement du parc automobiles et engins	6 633 520,26 €	11 009,68 €	1 144 571,53 €	420 512,98 €	1 719 769,95 €	1 137 656,12 €	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €
	Programme de réoutillage des services communaux	4 026 892,99 €	455 152,87 €	412 319,23 €	394 599,88 €	441 192,15 €	548 628,86 €	695 000,00 €	1 080 000,00 €
	Programme de renouvellement du parc technologique et informatique communal et scolaire et du renforcement de l'infrastructure	3 935 668,39 €	199 542,81 €	389 499,45 €	232 419,45 €	457 273,75 €	296 932,93 €	1 500 000,00 €	860 000,00 €
	Total du programme pluriannuel d'investissement 2020-2026	301 851 907,66 €	32 544 241,76 €	29 593 218,81 €	35 597 501,91 €	43 285 117,18 €	57 013 042,00 €	59 178 786,00 €	44 640 000,00 €